CONTRAT DE VILLE DU LAMENTIN

2015 2020

Table des matières

I. Le cadre réglementaire 4

II. Le Diagnostic territorial 5

III. Bilan transversal de la politique de la ville : du développement social des quartiers au nouveau contrat de ville 14

IV. Les territoires d'intervention 18

V. L'élaboration du contrat de ville 27

VI. Les orientations du contrat de ville du Lamentin 30

VII. Les conditions de mise en œuvre 58
- A. Le pilotage 58
- B. Le conseil citoyen 60
- C. Le cadre financier 60
- D. Suivi et évaluation 61

VIII. Les engagements des partenaires du Contrat de ville du Lamentin 62

IX. Les signataires 102

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

- **L'Etat**, représenté par le Préfet de la Martinique, Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE,
- **La Ville du Lamentin**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAMOT,
- **Le Conseil Général de la Martinique**, représenté par sa Présidente, Madame Josette MANIN,
- **Le Conseil Régional de la Martinique,** représenté par son Président, Monsieur Serge LETCHIMY,
- **La Communauté d'Agglomération du Centre Martinique,** représentée par son Président, Monsieur Athanase JEANNE-ROSE,
- **L'Académie de la Martinique**, représentée par la Rectrice Madame Catherine BERTHO LAVENIR,
- **Le Procureur de la République**, Monsieur Éric CORBAUX,
- **L'Agence Régionale de Santé**, représentée par son Directeur général, Monsieur Christian URSULET,
- **La Caisse Générale de la Sécurité Sociale**, représentée par son Directeur, Monsieur Frantz LEOCADIE
- **La Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique**, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Marcel MANGATTALE,
- **La Société Immobilière de la Martinique**, représentée par son Président, Monsieur Marcel OSENAT
- **La société OZANAM**, représentée par son Président Monsieur Marceau JOBELLO
- **La Société Martiniquaise d'Habitations à Loyer Modéré**, représentée par son Président, Monsieur Fernand LERICHARD
- **Le Pôle Emploi Martinique**, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Antoine DENARA,
- **La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique**, représentée par son Président, Monsieur Manuel BAUDOUIN
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Martinique**, représentée par son Président, Monsieur Hervé LAUREOTE
- **La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Martinique**, représentée par son Président, Monsieur Gérard LACOM
- **La Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par son Directeur, Monsieur Hubert ROCHE
- **L'Agence Française de Développement,** représentée par son Directeur Monsieur Hervé BOUGAULT

I. Le cadre réglementaire

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Lamentin est arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et il est remplacé par le Contrat de Ville sur la période 2015-2020, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville.

Cette loi détermine un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville :

►**en refondant la géographie prioritaire,** avec une concentration des crédits spécifiques de l'Etat sur les territoires les plus en difficulté, repérés selon le critère du bas revenu,

►**en formalisant les orientations stratégiques et opérationnelles dans un cadre unique et global** intégrant l'ensemble des enjeux, sociaux, urbains et économiques,

►**en contractualisant avec l'ensemble des partenaires en responsabilité sur leurs moyens dits de droit commun,** afin qu'ils soient mobilisés avant même l'engagement des crédits spécifiques,

►**en permettant une meilleure implication des habitants,** dans la co-construction des décisions et des projets qui les concernent directement.

Pour répondre à ces ambitions, depuis la fin de l'année 2014 et avec l'expertise du Centre de ressources Ville Caraïbes, le GIP DSU, qui pilote la mise en œuvre de la politique de la ville a organisé la concertation locale avec toutes les parties prenantes du territoire : élus, pouvoirs publics, associations, acteurs économiques et sociaux, habitants, usagers, dans le cadre notamment d'ateliers thématiques. Ces travaux ont permis de partager le diagnostic et de définir le cadre stratégique et opérationnel qui structure le nouveau contrat.

Calé sur le mandat municipal, le contrat de ville (CDV) est adossé au projet de territoire porté par les élus: le projet de ville à l'horizon 2020, fondé sur le redimensionnement des politiques publiques.
La construction du projet de la ville du Lamentin s'est donc engagée à la faveur de la préparation du CDV, les 02 démarches se nourrissant mutuellement, avec pour objectif de diffuser les orientations du contrat dans toutes les politiques publiques, quel que soit leur échelle d'intervention, communale, intercommunale, régionale, départementale…

La question de l'articulation des compétences entre les différents niveaux d'intervention est une question centrale; le CDV doit être est un outil de pilotage commun, le lieu de mise en cohérence des politiques publiques et de croisement entre droit commun et crédits spécifiques autour du projet, pour faire levier et raccrocher les quartiers prioritaires qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques au reste du territoire.

La construction des priorités stratégiques et opérationnelles s'est opérée à partir de l'identification des enjeux locaux, persistants ou émergents, précisés lors du diagnostic partagé avec les partenaires et déclinés selon les 04 piliers retenus dans la loi-cadre :

1. **Cohésion sociale**
2. **Cadre de vie et renouvellement urbain**
3. **Développement économique et emploi**
4. **Valeurs de la république et citoyenneté**

II. Le Diagnostic territorial

REPERES HISTORIQUES ET GEOGRAPHIQUES

Un site fertile…

Située au centre de la Martinique, au sud-ouest de la baie de Fort-de-France, la commune du Lamentin s'étend sur le territoire le plus vaste de l'île (6332 ha), dont une partie se compose d'une large plaine alluviale, particulièrement fertile, bordée de mangroves et traversée par deux rivières : la Lézarde et le Longvilliers (canal du Lamentin).

….***marqué par l'histoire***

une histoire agricole et ouvrière forte, ponctuée de crises, de grèves, dans des conditions de vie difficiles.

Jusqu'à la moitié du XVIIème siècle, le site était encore vierge de toute occupation humaine, à cause de la mangrove et du climat qui en découle. A partir de 1670, des colons s'y installent, attirés par la fertilité des sols. La construction d'un chemin en 1680 entre Fort Royal (Fort-de-France) et le Lamentin, entraîna l'installation de concessions d'exploitation de la canne à sucre. Celle-ci devient, à partir de la fin du XVIIème siècle, la culture principale. Dès cette époque, le bourg commence à se construire, du côté du canal du Lamentin et de la proximité du chemin reliant Fort Royal au Lamentin. Une chapelle est construite et à la place l'hyper-centre est créé, symbolisant le bourg. Petit à petit, des maisons en bois se construisent dans et autour du bourg. De nos jours, l'Eglise (ancienne chapelle agrandie) reste le point de repère principal du bourg. La nouvelle Mairie constitue le référent moderne.

Suite à l'incendie de la ville durant les années quarante, les maisons traditionnelles du XIXème siècle sont remplacées par de nouvelles maisons ou immeubles, en béton de R+1 à R+2, généralement mitoyennes. Cet évènement induit une forte mutation de l'image du centre-ville mais lui conserve une échelle humaine et ses alignements historiques.

L'ouverture de l'aéroport en 1950 place le Lamentin dans une position privilégiée, engendrant un essor rapide des activités, sans souci de planification. Dès lors, la ville fait l'objet d'une croissance peu maîtrisée. La pression foncière provoque d'importantes mutations au niveau du paysage et de nombreux lotissements se développent, favorisant un étalement de la ville au dépend du centre bourg dont la phase de dégénérescence commence. La commune passe de 15.000 habitants à plus de 35.000 habitants en 1999 et à 41.500 en 2002.

Une organisation du territoire en 4 unités :

1. un territoire à dominante économique et fonctionnelle : aéroport, zones d'activités commerciales et industrielles (plus de 20.000 emplois sur la commune), plaine et mangrove, desservis par les grandes infrastructures routières,
2. un territoire urbain dense constitué d'un bourg ancien et d'un certain nombre d'extensions récentes ou en cours,
3. une péri-urbanité à l'ouest, constituée de divers ensembles, imbriqués dans le végétal et la topographie, entrecoupés de cours d'eau et constituant un tissu relativement lâche,
4. un milieu peu dense à l'est et au nord de la commune, à dominante rurale mais comportant un habitat dispersé sur les pentes.

Ce qui domine globalement, c'est une péri-urbanité, compartimentée et dispersée.

Atouts, faiblesses, nécessités et opportunités

Les « données physiques et naturelles » au regard du développement et du fonctionnement urbain, sont « lourdes » : gestion des eaux, prévention des risques. L'accumulation de contraintes en périphérie de l'hyper-centre qui concentre les différents niveaux de contraintes du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) peut être de nature à limiter la réalisation des projets et à engendrer des surcoûts d'investissements non négligeables. L'hyper-centre, de par sa position en belvédère sur la plaine, est principalement concerné par le périmètre des 500 mètres des monuments historiques.

Il faut donc rationaliser le plus possible l'utilisation des sols, les contraintes techniques et les équipements nécessaires.

« L'héritage urbain » : la ville possède le substrat et la consistance d'une ville moyenne, elle est un des pôles importants de « l'ensemble urbain » de Fort-de-France en termes de capacités résidentielles, de présence d'activités productives ou liées à la production, de lieux de services et de commerces, de grandes infrastructures de transports.

Deux « faiblesses » liées : un tissu urbain assez complexe, décousu, fragmenté, pas assez bien relié et irrigué, un centre limité, dans un centre-bourg ancien stagnant qui reste peu attractif. La ville doit poursuivre ses efforts de structuration de la ville et de ses composantes fragmentées, avec une politique d'aménagement-réaménagement « au long cours ». L'opportunité, c'est le fait que la ville possède un bon niveau d'infrastructures, d'équipements et de services facilitant la restructuration.

Les atouts de la situation socio-économique et de son environnement sont de rassembler des activités diversifiées, des emplois assez nombreux et de différents « équipements » notamment commerciaux qui en font un des pôles de l'agglomération. Les fragilités sont celles de l'île. Il existe une double nécessité : favoriser le développement, la transformation, le redéploiement des activités existantes (offre foncière et immobilière diversifiée, de qualité ou requalifiée), permettre un développement de fonctions urbaines « en expansion », de fonctions urbaines dont le « marché » est porteur (activités liées au « temps libre »)..

La croissance démographique explosive et ses conséquences : la ville a gagné plus de 13 000 habitants entre 1974 et 1999. Les mutations radicales qu'elle a connues sur une si courte période l'ont placé à l'avant- garde des évolutions territoriales et sociales de la Martinique. Schématiquement, le Centre-Bourg avait une fonction traditionnelle de « centralité secondaire » à dominante commerciale et administrative (les fonctions « centrales principales » restant concentrées à Fort-de-France) ; Les autres quartiers demeuraient ruraux et ou résidentiels avec leur vie sociale, leur identité, leurs solidarités.

Sous l'effet du développement de nouveaux quartiers, cette structure traditionnelle a été révolutionnée. Certes, une large part du territoire communal demeure rural et certains quartiers ont su maintenir leur équilibre traditionnel mais parallèlement :

- le Centre-ville a vu sa fonction commerciale concurrencée par les grands centres commerciaux périphériques ;
- les quartiers en développement (Acajou, Place d'Armes…) ont concentré de nouvelles populations dans des habitations collectives, sans qu'il existe toujours de structures (équipements, associations), permettant de reconstituer une vie sociale de quartier ;
- de nouvelles formes d'exclusions, comme l'errance, sont apparues, et les élus ont dû faire face à des situations sociales de plus en plus dégradées et complexes à traiter ;
- l'emploi s'est concentré sur quelques pôles, dans un fonctionnement d'agglomération. De ce fait, le développement économique du Lamentin ne semble pas avoir plus bénéficié aux Lamentinois qu'aux autres habitants de l'agglomération.

Les indicateurs socio-démographiques et économiques

➢ ***un scénario de croissance démographique*** *:*

48 677 habitants à l'horizon 2025,

- une population très jeune, un nombre croissant de personnes âgées
- la structure de la population du Lamentin a subi une évolution approximativement similaire à celle de l'ensemble du territoire martiniquais.

Tableau de l'évolution de la population totale de 1999 à 2009
Source INSEE- RP

Quartiers	Population totale en 2009	Evolution de la population totale de 1999 à 2009		
		Effectif	%	Moyenne annuelle en %
Four à Chaux	1 069	-332	-23,7	**-3,3**
Bourg	3 408	+92	+2,8	+0,3
Basse Gondeau – Californie – ZI et AEROP	3 544	**+1 100**	**+45,0**	**+4,8**
Morne Pavillon – Haute Gondeau	3 322	+249	+8,1	+1,0
Mauhault – Acajou Nord et sud	6 564	**+2 466**	**+60,2**	**+6,1**
Jeanne d'arc – Palmiste	4 007	+183	+4,8	+0,6
Long Pré – Bélème – Chambord	2 943	+100	+3,5	+0,4
Petit Morne – Morne Pitault – Rve Caleçon	3 284	+61	+1,9	+0,2
Roches Carrées – Petite rivière	2 964	-335	-10,1	-1,3
Place d'armes	3 040	**-529**	**-14,8**	**-2,0**
Grand'Case – Pelletier – Plaisance	5 016	+618	+14,1	+1.7
Le Lamentin	**39 162**	**+3 674**	**+10,4**	**+1.2**
Martinique	**396 404**	**+15 079**	**+4,0**	**+0.5**

Source : INSEE - RP

L'observation des pyramides des âges du Lamentin souligne le phénomène du vieillissement entre 1999 et 2009.Les 75 ans et plus pèsent 5% de la population totale. Ils représentaient 3,9 entre 1990 et 1999. Avec 8,6%, le bourg est l'iris où cette catégorie est la plus élevée.

Le nombre de personnes âgées dépendantes était d'environ 297 en 2006 alors qu'il était de 430 en 1999. Le Centre-Bourg regroupe le plus grand nombre de personnes dépendantes étant donné qu'il détient la part la plus importante de personnes âgées.

L'indice de jeunesse est important : 1,72 contre 1,34 pour le centre et 1,38 pour le département. La part des moins de 20 ans représente 29,4%, soit 11 495 personnes. Morne Pavillon-Haute Gondeau présente le plus fort taux de moins de 20 ans, ceux-ci représentent 34,8% de la population.

Les secteurs de Mahault et d'Acajou (Nord et Sud) ont connu la plus forte augmentation du nombre de personnes de moins de 20 ans, celles-ci sont passées de 1 300 en 1999 à 2 107 en 2009.

Population totale	Poids de la population de moins de 20 ans en 2009 en %	Evolution de la population de moins de 20 ans 1999-2009		Poids de la population de 75 ans et plus en 2009 en %	Indice de jeunesse en 2009 (moins de 20 ans/60 ans et plus)
		Effectifs	%		
Four-à-Chaux	29,7	-128	-28,7	8,2	1,20
Bourg	28,9	+25	+2,7	8,6	1,55
Basse-Gondeau – Californie ZI-Aéroport	30,3	+339	+46,2	3,2	2,14
Morne Pavillon – Haute Gondeau	34,8	+132	+12,8	2,5	2,87
Mahault-Acajou Nord et Sud	32,1	+807	+62,1	2,6	2,87
Jeanne d'Arc - Palmiste	28,9	+36	+3,2	5,3	1,49
Long-Pré – Bélème -Chambord	27,4	-91	-10,2	6,0	1,33
Petit-Morne – Morne Pitault –Rivière Calçon	26,7	-147	-14,3	4,8	1,49
Roches-Carrées – Petite Rivière	25,4	-286	-27,6	5,3	1,27
Place d'Armes	27,3	-401	-32,6	6,5	1,33
Grand Case – Pelletier - Plaisance	28,5	-6	-0,4	6,1	1,47
Le Lamentin	29,4	+280	+2,5	5,0	1,72
Martinique	27,5	-7 872	-6,7	6,8	1,38

- ***un dynamisme démographique mais une situation socio-économique défavorable qui touche certains quartiers en particulier***

- 8 513 familles avec enfants sont recensées sur le Lamentin ; Avec 69% des familles parmi les ménages en 2009, la part des familles est relativement élevée au regard de la moyenne départementale (65,6%).
- La moitié des familles sont monoparentales (43% en 1999) et 16%, sont des familles nombreuses. La proportion de familles monoparentales atteint 72% à Four-à-Chaux, 65,8% sur le Bourg, 61,2% à Place d'Armes.

La CAF enregistrait au 31/12/2011, 9 521 allocataires domiciliés au Lamentin dont 31,8% de personnes seules (allocataires isolés) et 66% de familles avec enfants.
La CAF dénombre 4 002 allocataires des minima sociaux au 31/12 2011, soit 26,2% des ménages : on parle de « pauvreté administrative ».
Le taux de couverture des ménages par les minima sociaux est identique à celui observé sur la CACEM et inférieur à celui du département (28%)
Le RMI représente 71,7% des minima sociaux versés aux ménages bénéficiaires du Lamentin. Ce taux de couverture est plus important que la moyenne départementale qui est de 59,2%. Fin 2011, Le Lamentin compte 3 245 allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales.

En 2014, 1 792 personnes ont été accueillies au CCAS.46, 6% au titre de l'aide alimentaire, 25,4% ont bénéficié de l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie),10% ont été placées, 9% ont été concernées par le portage de repas

Le taux de chômage des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A sur la commune est de 19,4%. Il atteint 29% à Vieux-Pont. 60% chez les jeunes de l'IRIS Place d'Armes.
L'indice de chômage des femmes est de 3,2 points supérieur à celui des hommes (20,9% contre 17,7%). Le chômage de longue durée touche 46,7% des chômeurs.
3 650 jeunes sont inactifs, correspondant à 67,5%des 15-24 ans de la commune.

ACTIVITE DES JEUNES DE 15-24 ANS

	Population des 15-24 ans	Répartition des 15-24 ans selon leur activité			% d'actifs (en emploi ou au chômage)	Indice de chômage
		Actifs ayant 1 emploi	Chômeurs	Inactifs		
Four-à-Chaux	150	20	13	117	21,7	38,6
Bourg	471	69	82	320	32,1	54,3
Basse-Gondeau – Californie ZI-Aéroport	405	62	52	290	28,3	45,4
Morne Pavillon – Haute Gondeau	742	341	40	361	51,3	10,5
Mahault-Acajou Nord et Sud	781	147	80	554	29,1	35,2
Jeanne d'Arc - Palmiste	500	92	62	346	30,9	40,3
Long-Pré – Bélème -Chambord	371	82	30	259	30,2	26,7
Petit-Morne – Morne Pitault –Rivière Calçon	444	71	55	318	28,3	43,6
Roches-Carrées – Petite Rivière	424	62	52	309	27,1	45,5
Place d'Armes	442	59	88	295	33,4	60,0
Grand Case – Pelletier - Plaisance	675	100	94	481	28,8	48,6
Le Lamentin	5 405	1 106	649	3 650	32,5	37,0
Martinique	52 873	8 443	8 864	35 566	32,7	51,2

Le périmètre réglementaire : le quartier Calebassier (résidence Natté-SMHLM)

L'habitat : contexte et réalités

La ville du Lamentin compte 16 909 logements dont 17% sur les secteurs de Mahault et Acajou (Nord et Sud). Les résidences principales représentent 90% des logements et les logements vacants 8,9%. Les résidences secondaires sont très faiblement représentées au sein de la ville alors que 47,3% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires (sol et/ou logement).

La vacance atteint le niveau le plus élevé à Four à Chaux (13,6%).

Les logements sociaux représentent 20% des résidences principales de la ville avec 3 120 unités. Ce taux est identique à celui de la CACEM et supérieur à celui du département (15,6%).

Cependant la répartition selon les IRIS est très hétérogène : Place d'Armes compte 48% de logements sociaux , le bourg 23,1 et des IRIS comme Long-Pré, Bélème, Morne-Pitualt n'en compte aucun.

Ainsi près de 80% des logements sociaux sont concentrés sur quatre IRIS. Quant au parc locatif privé, il se développe doucement entre 1999 et 2009, à côté d'un parc locatif récent et de « standing », lié à la défiscalisation.

Par ailleurs, le parc de logements collectifs privés et le parc HLM [logements locatifs sociaux (LLS) et logements locatifs très sociaux (LLTS)] contribuent très fortement à l'augmentation de la production de logement au Lamentin.

<u>L'existence du reliquat de logements inconfortables malgré une amélioration conséquente</u>

L'équipement des logements s'est fortement amélioré entre 1999 et 2009. Toutefois, 2,2% des résidences ne possèdent pas l'électricité, 2,7 %de baignoire ou de douche et 44 % sont reliées à un système d'assainissement collectif.

La part de logements insalubres sur le périmètre du centre-ville comprenant le Centre-bourg et sa périphérie immédiate (dont les quartiers Place-d'Armes et Petit-Manoir, désignés prioritaires) représente 6,20 %

IRIS	Population	Nombre de ménages	Nombre de logements	% total des logements du Lamentin	% des logements vétustes du Lamentin en 2011	Catégorie			*Part des propriétaires*
						Résidence principale	*Résidence Secondaire*	Vacants	
Four-à-Chaux	*1069*	***439***	*514*	*3,1%*	*39.63%*	*85,4%*	*1,0 %*	*13,6%*	*47,1%*
Bourg	*3408*	*1399*	*1620*	*9,5%*	*39.40%*	*86,8%*	*0,4%*	*12,7%*	*34,1%*
Basse-Gondeau-Californie-ZI	*3544*	*1495*	*1636*	*9,6%*	*45.95%*	*91,4%*	*0,9%*	*7,7%*	*36,0%*
Morne-Pavillon-Haute-Gondeau	*3222*	*1105*	*1215*	*7,2%*	*22.24%*	*90,9%*	*0,6%*	*8,4%*	*39,8%*
Mahault-Acajou Nord et Sud	*6564*	*2687*	*2879*	*17,0%*	*4.96%*	*99,2%*	*0,5%*	*6,2%*	*34,8%*
Jeanne d'Arc-Palmiste	*4007*	*1596*	*1755*	*10,4%*	*15.03%*	*90,9%*	*0,8%*	*8,3%*	*50,3%*
Long-Pré-Bélème-Chambord	*2943*	*1164*	*1296*	*7,6%*	*29.6%*	*89,8%*	*0,5%*	*9,6%*	*56,6%*
Petit-Morne-Morne-Pitault	*3284*	*1246*	*1431*	*8,5%*	*64.83%*	*87,2%*	*1,5%*	*12,2%*	*67,6%*
Roches-Carrées-Petite Rivière	*2964*	*1115*	*1290*	*7,6%*	*86.59%*	*89,0%*	*1,7%*	*8,8%*	68,4%
Place d'Armes	*3040*	*1135*	*1191*	*7,1%*	*0.62%*	*95,4%*	*0,5%*	*3,5%*	*30,7%*
Grand'Case-Pelletier-Plaisance	*5016*	*1890*	*2092*	*12,4%*	*53.59%*	*90,3%*	*0,5%*	*9,2%*	*61,9%*
Ville du Lamentin	**39061**	**15271**	**16909**	**100,0%**	**402.44%**	**90,0%**	**0,8%**	**8,9%**	**47,3%**
DEPARTEMENT	**NR**	**NR**	**192 237**	**NR**	**NR**	**84,0%**	**3,4%**	**12,0%**	**57,6%**

Source : INSEE RP 2009 et 2011

Les enjeux et les défis du développement

Si le devenir du Lamentin dépend bien sûr de ses propres forces, des politiques de développement et d'aménagement qui sont conduites, il dépend aussi parallèlement du devenir de « l'agglomération », de l'aire urbaine dans laquelle la ville du Lamentin se situe. L'exercice et la pratique des fonctions urbaines par les habitants (travail, habitat, services, commerces, loisirs, etc.) se font, pour une part, à cette échelle et il existe donc, au moins pour partie, un « sort commun » aux différentes communes de l'agglomération, voire même à d'autres communes périphériques de l'agglomération, telle qu'elle est actuellement définie.

Ces défis se posent également à l'échelle de la commune et à l'échelle infra-communale, celle du « morceau de ville » ou du quartier, voire de l'îlot. Ainsi, à propos du centre-ville, il faudra travailler au niveau de l'îlot ou de quelques îlots, au niveau d'un urbanisme et d'une gestion sociale et urbaine très locale, mais le devenir du centre-ville est et sera, pour partie, lié au devenir global de la commune et de l'agglomération, il sera influencé par ce qui se passera non seulement dans son voisinage mais aussi à une échelle plus vaste.

Depuis une vingtaine d'années, la ville a donc lancé une série de démarches et d'actions s'appuyant sur les documents de planification stratégique : le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) porté par la CACEM et son Plan Local d'Urbanisme qui détermine le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

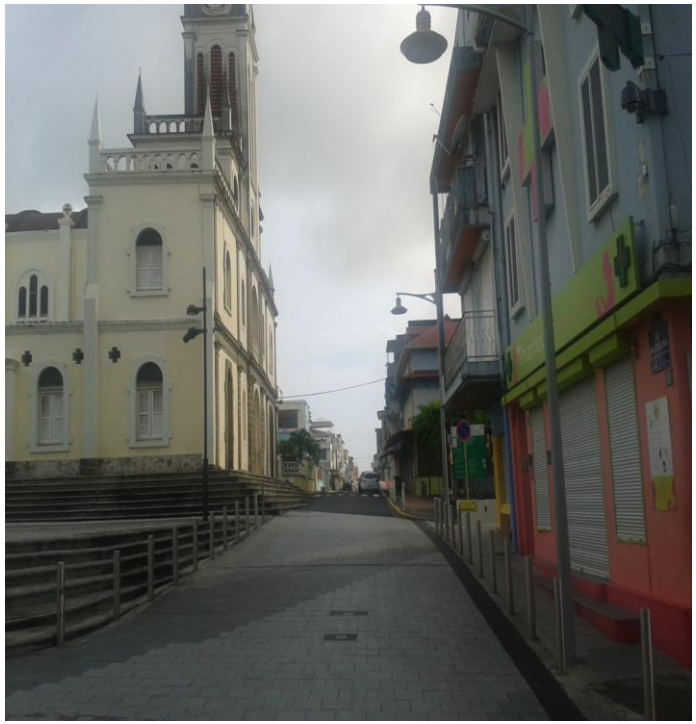

Le périmètre réglementaire : La rue Schoelcher-au Centre-Ville

Les grandes orientations en matière d'aménagement peuvent être définies autour de deux grandes ambitions :

- **Une structuration forte, accompagnée d'une action appuyée de qualification et /ou de requalification, de l'urbanisation.**

Ceci pour répondre aux inconvénients d'une urbanisation qui a pu satisfaire de nombreux besoins mais qui n'a guère abouti à créer une ville structurée ; la ville s'est étalée, elle est assez fragmentée. L'objectif est de faire une ville plus « urbaine », en maillant plus fortement le territoire, en reliant mieux les différents pôles, en équipant mieux certains secteurs, en qualifiant ou requalifiant les secteurs déficients, etc..

- **Un renouvellement urbain substantiel du bourg ancien et de ses proches périphéries pour faire de ce lieu un des pôles majeurs de structuration et d'attrait de la ville**

L'enjeu est de faire du site du bourg ancien élargi aux périphéries en cours de développement, un pôle de la ville (dans le cadre d'une ville multipolaire), un pôle spécifique rayonnant au-delà de la commune en s'inscrivant dans une échelle d'agglomération.

Pour cela, il faut un projet d'ensemble cohérent d'actions d'aménagement et de réaménagement des espaces publics, des actions de valorisation du patrimoine, de renouvellement résidentiel (amélioration, démolition, habitat nouveau, etc.), des actions de redéploiement des activités économiques et de services, d'équipements et de liens multiples entre bourg ancien et nouvelles zones proches en voie d'urbanisation et / ou de réaménagement, entre bourg « renouvelé » et les autres pôles de la commune, etc. Le Centre-ville est un enjeu d'avenir tout à fait important pour la ville.

La traduction opérationnelle de ces orientations passe par le choix d'actions ciblées et emblématiques dont certaines ont relevé directement d'un portage par le contrat de ville.

- 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat –OPAH-(156 logements réhabilités)
- la procédure d'abandon manifeste (02 campagnes, 42 constructions – 21 terrains nus)
- le dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)
- l'aménagement des espaces publics centraux (Square des barrières, place André Aliker)
- le déploiement du plan lumière
- la restructuration et la modernisation des secteurs déficients (Vieux-Pont, Bas-Mission, Four-à-Chaux, parcelles viabilisées de Place d'Armes)

III. Bilan transversal de la politique de la ville : du Développement Social des Quartiers au nouveau contrat de ville

De la première période, celle du DSQ, on retiendra que la politique de la ville a permis l'accès à des conditions de vie décente à des populations très marginalisées, originaires des quartiers d'habitat spontané comme Vieux-Pont. Le programme DSQ portait comme ambition d'enrichir la procédure de RHI du concept de développement social et de dépasser les seules interventions physiques, pour inscrire les quartiers d'habitat populaire dans les dynamiques de développement social, culturel, économique de la ville.

La ville a ainsi opéré des opérations de décasement massif (140 familles *de* Vieux-Pont déplacées) vers des sites de relogement comme Pelletier, Bois d'Inde, imposant la mise en place de dispositifs d'accompagnement social territorialisé et renforcé, faisant appel à des savoir-faire en matière de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, qui sont au fondement des pratiques sociales mobilisées aujourd'hui par les acteurs communaux.

Il a fallu en effet préparer et soutenir des familles habituées à un mode de vie urbain à l'intégration dans un environnement rural totalement nouveau, préparer également les habitants des quartiers d'accueil qui ont parfois très mal vécu l'arrivée de cette population stigmatisée, favoriser la cohabitation et tisser des liens de voisinage.

Globalement, la politique de la ville a d'abord été un support important de rattrapage urbain et de développement économique local. Le contexte économique et social, la faiblesse des politiques ordinaires de développement social et urbain ont ainsi induit un rôle et un champ d'intervention de la politique de la ville qui dépassait largement celui qui lui est imparti : la lutte contre les exclusions sociales et urbaines.

Mais cette phase DSQ a montré les limites de la territorialisation insuffisamment articulée à la politique globale de la ville.

Le passage à une autre échelle s'est imposé pour traiter de façon coordonnée l'ensemble des phénomènes de marginalité urbaine et sociale, en lien avec le projet de développement de la commune et pour agir sur les leviers au bon niveau.

Le 1er CDV a été donc été préparé dans un contexte particulier de transformation politique et administrative : il s'agissait alors pour les élus de refondre un projet politique en rupture avec les pratiques passées. Cette volonté s'est traduite politiquement dans le projet de ville N° 1 et techniquement dans une dynamique de modernisation de l'appareil municipal.

A ce titre, les contrats de ville ont été des moyens importants de liaison entre les modes d'intervention fonctionnelle de la ville et la nécessaire cohérence de l'action sur les quartiers.

Avec les contrats de ville, des réponses se sont développées en adéquation avec la demande sociale et selon des approches qui ont débouché sur des réussites :

- capacité à cibler des publics et des situations particulières qui « échappaient » aux politiques sociales et urbaines : toxicomanes, errants, personnes d'origine étrangère ;

Le Centre d'Action Sociale et Educative (CASE) de Pelletier

- nouveau regard sur les quartiers et renouvellement de l'action publique sur ces territoires ;
- montée en charge du travail de « prévention primaire » via les actions en direction du public d'âge scolaire, des familles, en adéquation avec la structure sociodémographique ;
- développement de la transversalité entre les services municipaux, entre services et satellites de la ville ;
- développement de nouvelles formes de collaborations partenariales avec les bailleurs sociaux, les collectivités locales (Département notamment)
- atténuation des phénomènes d'enfermement, baisse des tensions sociales dans certains quartiers ;
- installation d'une ingénierie particulière (méthodologie en mode projet, mobilisation des ressources locales par appel à projets, production de cohérence dans les politiques sociales urbaines) ;
- implantation dans les quartiers de lieux-ressources, véritable point d'appui au travail de proximité et à la rencontre avec les habitants, lieu d'animation de la vie sociale ;
- promotion de nouvelles formes d'actions publiques, accélération des projets d'aménagement et d'équipement (réalisation d'études prospective préalables) ;
- mobilisation des ressources techniques et financières pour la réalisation de projets structurants

Sur la dernière période, la politique de la ville a évolué sous l'effet de trois facteurs :

- Au plan stratégique et opérationnel, l'introduction du Programme de Réussite Educative en octobre 2007 et du Contrat Local de Santé en 2013 ont permis de franchir un nouveau palier en matière de politique éducative et de politique de santé territoriale

- Sur le plan de la gouvernance locale, et en lien avec la mise en place du PRE, la création d'un Groupement d'Intérêt Public portant l'ensemble des compétences attachées à la politique de la ville en juillet 2008, fondé par la ville, l'Etat et les bailleurs sociaux, a favorisé la montée en responsabilité des décideurs.

Ces évolutions ont participé d'une volonté des partenaires d'opérer des changements significatifs, tant sur les formes de coopération entre les acteurs institutionnels que sur les modalités d'intervention sur le terrain.

Mais en même temps, la politique de développement social et urbain a rencontré plusieurs limites et notamment :

- l'absence de synchronisation entre le projet urbain et les interventions sociales qui a eu en particulier pour effet de décrédibiliser les actions de développement social aux yeux des habitants qui vivent comme prioritaire l'amélioration de leur condition d'habitat. Il est difficile d'éviter leur démobilisation face à l'absence de réponses apportées à la précarité de leur habitat et l'insalubrité de leur environnement.

- la taille de certains territoires n'a pu donner aux actions collectives une assise permettant d'obtenir l'adhésion d'un public suffisant et diversifié

- certaines questions restent à approfondir, à traiter, comme les problèmes préoccupants de toxicomanie. Les actions préventives-dissuasives ne sont toujours pas à la mesure de l'ampleur des phénomènes : insuffisance des politiques répressives, absence de structures spécialisées d'encadrement sur les plans sanitaire, psychologique, juridique

- l'économie informelle qui continue à jouer un rôle important mérite une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés pour inventer les solutions, les dispositifs, les moyens, les modalités d'assouplissement des cadres formels, qui permettront de dynamiser ses richesses potentielles, de multiplier les initiatives de micro-entreprises

- certains dispositifs spécifiques ont fonctionné en parallèle de l'appareil municipal, et n'ont pas toujours trouvé des modes de collaboration efficaces avec les services municipaux qui n'ont pas assuré les relais

- certains programmes n'ont pas toujours bénéficié de l'appui suffisant d'une gestion politique de proximité, nécessaire pour animer la communication avec la population et apporter des réponses aux demandes des habitants que la dynamique avait pu faire émerger

- faute d'adéquation entre zonage statistiques et périmètres des quartiers de la géographie prioritaire, il a été très difficile, voire impossible d'obtenir des données infra-communales et les pratiques d'observation, d'évaluation ont souffert de ces carences.

- l'absence de lieu de débats, de réflexion sur le devenir des quartiers entre les élus, les partenaires, les habitants et leurs représentants associatifs, pour organiser le suivi du travail de chef de projet, avec une insuffisance d'outils d'évaluation

Ainsi, en dépit des avancées permises par les précédents contrats, tant en termes d'actions que d'apprentissage de nouveaux modes d'intervention par les acteurs publics (transversalité, concertation…), cette dynamique de développement n'a pas débouché sur un développement social et urbain suffisant et n'a pas permis de maîtriser certains effets pervers du développement, comme la dévitalisation du Centre-ville, les difficultés d'accès de certains publics à l'ensemble des fonctions urbaines, la mono-fonctionnalité des nouveaux quartiers.

Le nouveau contrat de ville, fondé sur l'analyse de ces acquis et de ces insuffisances devra permettre à la ville de retrouver des marges de manœuvre pour construire un nouveau projet de territoire, son projet politique à l'horizon 2020, avec le soutien renforcé de ses partenaires du droit commun.

Les quartiers de la géographie prioritaire qui sont déjà inscrits dans des dynamiques fortes de développement social à travers une offre socio-éducative, sanitaire, d'insertion par l'économique, de médiation de proximité par les relais associatifs, bénéficieront d'un nouvel essor, notamment par une ré-inscription dans une dynamique de développement urbain permettant ainsi la mobilisation de tous les leviers de la re-qualification.

IV. Les territoires d'intervention

La géographie de la politique de la ville est adaptée à son contexte, elle permet de prendre en considération la diversité et la complexité des situations comptant également de multiples points d'exclusion qui ne se réfèrent à aucun zonage précis :

- des enclaves de pauvreté où domine l'habitat insalubre et vétuste, sous forme individuelle essentiellement, à l'échelle de l'îlot

- des emprises de résidences HLM occupées par une population de plus en plus fragilisée et/ou des secteurs de précarité en habitat individuel, en rupture avec un environnement immédiat constitué d'un tissu urbain et social favorisé et traduisant une dynamique démographique et résidentielle positive (morphologie des quartiers ouest comme Acajou, Basse-Gondeau, Palmiste..)

Ainsi, la géographie prioritaire du contrat de ville comprend :

- un périmètre réglementaire identifié par décret du 30 décembre 2014 et dénommé « frange ouest du centre-ville aggloméré », intégrant une partie des quartiers Four-à-Chaux, Vieux-Pont et Bas-Mission, Calebassier et Centre ancien

- des quartiers de veille, territoires sur lesquels les partenaires s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière au regard de la dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique : Place d'Armes, Acajou, Bois-d'Inde, Basse-Gondeau, Pelletier, Sarrault, Morne-Pitault.

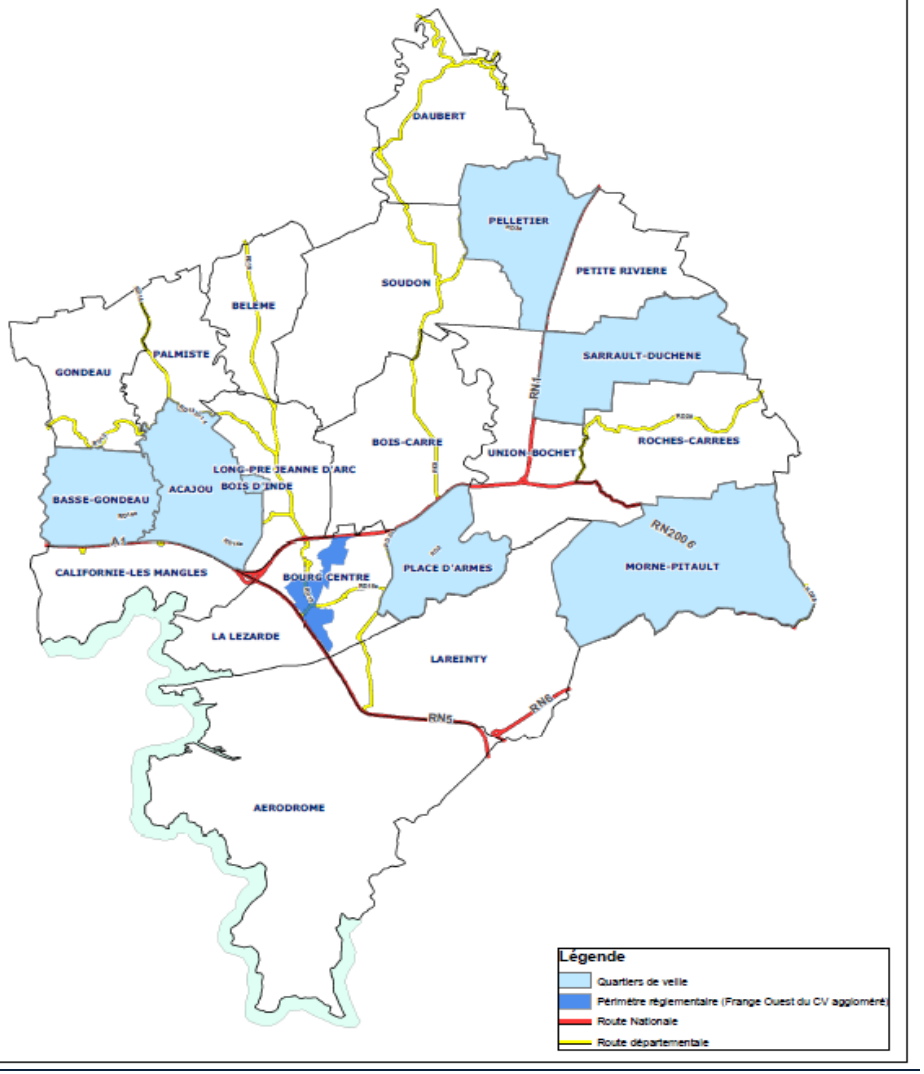

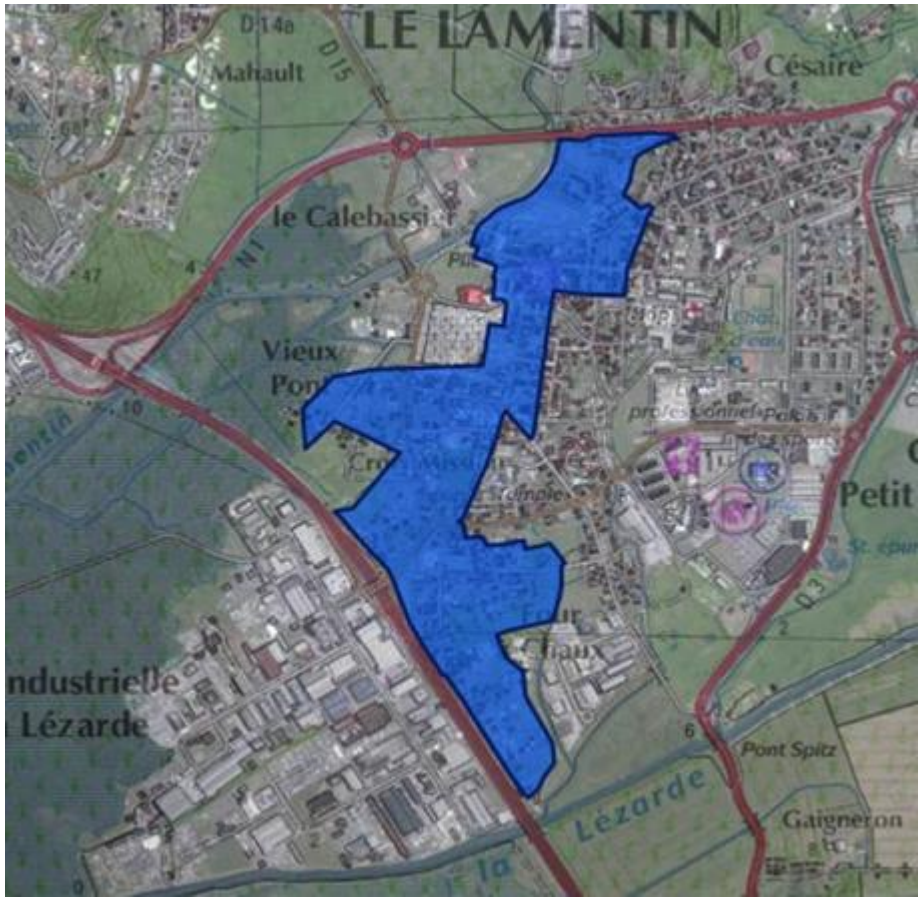

La frange-ouest : une situation préoccupante en lisière de cœur de ville

Le périmètre réglementaire qui compte 1 700 habitants constitue une entité sensible dont l'évolution représente un véritable enjeu pour l'avenir du centre-ville et, au-delà, celui de toute l'agglomération. Cet enjeu repose sur plusieurs éléments :

- une position stratégique de façade et d'entrée de ville

- des atouts environnementaux fondés sur les liens avec les canaux et la mangrove

- un statut particulier au regard de l'emprise du Transport Collectif en Site Propre (TCSP)

Le devenir de cet ensemble passe par un développement différent mais harmonieux de ses différentes composantes :

- des quartiers spontanés d'habitat dégradé, voire insalubre, à la structuration peu marquée comme Four-à-Chaux et Vieux-Pont

- une partie du Centre-ancien historique en bordure du canal de Longvilliers, propice aux échanges fluviaux et maritimes

- le secteur du Calebassier/Floraindre en situation de Faubourg concerné par une action de recomposition amorcée par la réalisation de 220 logements collectifs sur 03 opérations

La désignation de ce territoire en géographie prioritaire permettra d'accélérer le processus de transformation de cet ensemble.

D'ores et déjà, a été défini pour le quartier Vieux-Pont un vaste programme de restructuration avec un parti d'aménagement basé sur la dynamique d'éco-quartier.

TYPE DE TERRITOIRE	IDENTIFICATION	AVANTAGES
<u>Quartier règlementaire</u> ***Frange Ouest du centre ville aggloméré, intégrant une partie des quartiers Vieux-Pont, Four-à-Chaux, Bas-Mission, Centre-ville, Calebassier/Floraindre***	Par décret du 30 décembre 2014 dénommant la frange ouest du CV aggloméré et correspondant précisément aux rues suivantes : Rue Emmanuel Courant, Impasse du Figuier, rue du Mirador, Léonard Bulver, du Campêchier, Léonce Boicoulin, Clémencin, du Four-à-Chaux, Gueydon, du Vieux-Pont, rue H. Pelage, du Franc-Jeu, Pierre Zobda Quitman, Victor Schoelcher, Léonce Bayardin, de la Paix, Capitaine des Marolles, Hardy de st-Homer, Ernest maugée, Ernest André , Arthur Cayol, du Gai Tafia, de la Marche, Emma Forbas, Des Barrières, rue de Floraindre, de l'Abattoir, Léon Papin Dupont, Boulevard Amédée Despointes	- Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun - Fléchage des crédits spécifiques Etat - Mobilisation des crédits spécifiques ville
<u>Quartier vécu</u> ***Correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités etc…). il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours***	-Identification dans le cadre du contrat -Pas de délimitation précise -Identification sous la forme d'un recensement des équipements et services correspondant (voir ci-dessous)	-Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun et crédits spécifiques, si impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier règlementaire -Mobilisation des crédits spécifiques ville
<u>Quartier de veille</u> ***Territoires sur lesquels les partenaires s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière au regard de la dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique*** -Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde,-Pelletier, Sarrault, Morne-Pitault	-Identification dans le cadre du contrat -Pas nécessairement de contours précis	-Mobilisation du droit commun -Mobilisation des crédits spécifiques Ville -Poursuite des conventions adultes-relais signées avant le 31/12/14 -Pérennisation du cadre méthodologique du PRE

Territoire	EQUIPEMENTS						Activités, commerces et services
	Formation/Insertion Scolaire et Socio éducatif	**Culturel/ Numérique**	**Sportif**	**Administratif**	**Sanitaire**	**Police/sécurité**	
Quartier Règlementaire	Antenne MILCEM	-- -Centre Culturel du Bourg -Cyber Base -	Equipement sportif et ludique de proximité de Four-à-Chaux (A rénover)	-Ancien Hôtel de Ville	-PAAL (Permanence d'Accueil et d'Accompagnement Lamentinois-OMASS-)	-Centre de surveillance Urbaine	- Zone artisanale de Vieux-Pont - Marché - La Poste - Boutiques et Services
Quartier vécu	**Ets scolaires** **1er dégré** -Ecoles maternelles Céline Richelien et Rosely Benoît Ecoles élementaires : -Pierre Zobda Quitman Cycle 2 et Cycle 3 -Place d'Armesq **2nd degré** **-Collèges :** Petit-Manoir -Place d'Armes 2 - Edouard Glissant **-LEP :** Petit-Manoir et Place d'Armes -Crèche du Bourg -Service Action Sociale OMASS	Médiathèque municipale	-Stade Yves Adèle -Plateau sportif de Petit-Manoir -Palais Omnisports -Piscine communautaire	- Caisse Générale de sécurité Sociale -Trésor Public -Siège du GIP	CAMPS Centre d'Action Médico Social Précoce -	-Antenne de Justice et du Droit service Sécurité Tranquillité publique ville du Lamentin (gestionnaire du CLSPD- médiation) -Commissariat de Police Nationale -Service Départemental d'Incendie et de Secours	Zones d'activités : -de Petit-Manoir -de Manhity -Boutiques et services

LES TERRITOIRES DU PERIMETRE REGLEMENTAIRE : Frange Ouest du Centre Ville Aggloméré				
	Contexte général	**Population/Précarité**	**Habitat et cadre de vie**	**Enjeux et évolutions**
Four à Chaux	Quartier périurbain au caractère de Faubourg, situé au Sud-Ouest du Centre-Ville, en bordure de l'autoroute A1 et face à la zone industrielle de la Lézarde, divisé en îlots cloisonnés	Population en baisse, jeune et quelque peu vieillissante : › -279 habitants entre 1999 et 2006 › 6,2 % des 75 ans et plus › 29,8 % des moins de 20 ans › 62,6% de familles monoparentales Un indice de précarité avec le revenu fiscal médian à 761 euros *Observations :* - problématiques de rassemblements de personnes en rupture présomption de point d'activités de trafic	*229 logements recensés, * 33 logements vacants (source IPSOS ANTILES, Septembre 2002) *40 logements collectifs sociaux de type LLS (résidence « Les Amandiers » gérée par la SI.MAR) -Habitat individuel, espaces extérieurs et environnement globalement dégradés, marqués par la pollution, le bruit de l'autoroute et touchés par la marginalisation liée à la toxicomanie -Réseau viaire interne insuffisamment développé et en mauvais état, réseaux d'eaux pluviales obsolètes -Pollutions visuelles et atteintes à l'environnement -Equipements de proximité communaux mis hors d'usage par défaut d'entretien Atouts : proximité du centre-ville de ses commerces et services, des équipements publics (cité scolaire, Maison de justice), bonne desserte de transports	→Relancer la dynamique urbaine et sociale par un ensemble de mesures prioritaires : Lutter contre la vacance (PIG), →Réaliser un programme de remplacement des équipements de proximité et répondant aux attentes des habitants →Réorganiser les dessertes internes Accompagner la vie associative et les dynamiques locales →Adapter une stratégie de prévention de la délinquance →Accompagner les publics en rupture ou vulnérables

	Contexte général	Population/Précarité	Habitat et cadre de vie	Enjeux et évolutions
Vieux Pont	Quartier périurbain construit en bordure de mangrove, dont une partie du périmètre se situe sur la bande dite des « 50 pas géométriques ». Il s'étend au Sud-ouest du centre ville, est séparé en deux par la RD15 et s'organise en trois entités hétérogènes : la zone de mangrove, le cimetière et la partie dite « Four à Chaux ». Vieux-Pont a fait l'objet au début des années 90 d'une vaste opération de RHI qui a permis le relogement hors site de 140 familles	Entre 154 et 165 habitants (65 ménages), population très marginalisée. Le quartier est fréquenté par des usagers de drogue et l'insécurité est permanente, véhiculée par le commerce de la drogue et la prostitution. * - de 20 ans: 28% * + de 60 ans: 18,7% * 32,3% de familles monoparentales *42% de personnes sans diplômes, 29% des actifs sont demandeurs d'emploi. Le revenu moyen est de 335 € par mois.	Zone d'habitat diffus, comptant 102 constructions dont 30% sont en bon état, 21% sont d'un état général moyen et 48% sont en mauvais, voire en très mauvais état. Celles-ci ne possèdent aucun raccordement au réseau d'eau potable, d'eaux usées ou d'électricité. Les réseaux sont inégaux selon les zones mais globalement sous-dimensionnés 20% des ménages sont propriétaires du foncier, 66 du bâti, 15% sont locataires, 19% logés gratuitement Les enjeux sanitaires sont traités grâce à un dispositif d'accueil spécialisé géré par l'OMASS (Office des Missions d'Action Sociale et de Santé) . Créé en 2004, la PAAL (Permanence d'Accueil et d'Accompagnement Lamentinois) répond aux besoins élémentaires des personnes en grande difficulté (usagers de drogue, SDF) et les accompagne dans leur projet de ré-insertion. La PAAL constitue un outil majeur de prévention et d'intégration d'échelle intercommunale, voire départementale.	Un projet de re-structuration globale porté par l'Agence des 50 pas permettra de relancer le processus de re-qualification initié depuis 1990. Il repose sur les principes d'action relevant de la démarche d'éco-quartier et se décline autour de plusieurs axes : →Répondre aux besoins les plus urgents des familles qui doivent sortir de leur situation de grande précarité →Redéfinir les contours du quartier (limite urbanisation/espaces naturels), réorganiser le réseau viaire →Instaurer des mixités : sociales, générationnelles et fonctionnelles →Définir de nouveaux usages (loisirs, sport, détente) →Intégrer les perspectives de repositionnement pour la PAAL
Centre ancien	Un centre au carrefour des grands axes en bordure du canal du Lamentin, propice aux échanges fluviaux et maritimes. Relativement de bonne accessibilité, longtemps confiné dans les limites que lui imposaient les contraintes naturelles et foncières. Etendu par à-coups, au gré des mises hors d'eau et des ventes de grandes propriétés	3 447 habitants 30,5% des moins de 20 ans 6,6% des 75 ans et + Revenu fiscal faible s'élevant à 921 € mensuel 35% d'inactifs	- Forte densité du bâti, habitat caractérisé par sa grande hétérogénéité (500 logements environ): immeubles de ville et villas, cases en bon état ou vétustes, voire insalubres, dents creuses, petites cités HLM… Points forts : – Relativement bonne accessibilité et dynamique commerciale (150 commerces, des locaux à investir), Quelques beaux bâtiments traditionnels et d'architecture contemporaine de qualité – 2 OPAH de 1998 à 2006 : 156 logements réhabilités et 28 façades réhabilitées – 2 procédures d'abandons manifeste réalisées en 1999 et 2001 Points faibles : – Des lisières mal définies avec une ceinture de friche urbaine et une vacance non négligeable (22%), Une activité nocturne inexistante et peu engageante – Résistance des phénomènes de précarité (errance et délinquance) liés notamment à la toxicomanie.	Poursuivre la dynamique d'attractivité spécifiquement engagée, avec l'ambition de construire une image identitaire forte de la ville : – en agissant sur la qualité urbaine (centre de ville, espaces publics, espaces verts, patrimoine, signalétique, éclairage publique, accotements) – en sortant les constructions et parcelles en déshérence de l'abandon manifeste (nouvelle procédure en cours qui touche 24 terrains bâtis et 20 terrains non bâtis) – en proposant une base résidentielle vivifiée, diversifiée, qualifiée, notamment par l'amélioration du parc privé (PIG) – en poursuivant l'effort de sécurisation – en développant les animations du Centre Ville – en connectant le réseau de transport au TCSP

LES QUARTIERS DE VEILLE				
	Contexte général	Population/Précarité	Habitat et cadre de vie	Enjeux et évolutions
LES QUARTIERS DU CENTRE-VILLE ELARGI				
Place d'Armes	Zone d'urbanisation programmée à l'organisation complexe dont l'étendue correspond à la moitié de la surface du bourg aggloméré. Quartiers divers socialement, pôle administratif de portée départementale et de services publics, juxtaposition de secteurs valorisés et d'îlots touchés par la précarité. Forte attractivité liée à la présence d'un centre commercial et d'équipements sportifs d'échelle régionale.	3 216 habitants dont 1 130 dans le parc HLM locatif (598 logements), - de 20ans : 30% 75 ans et + : 4,9% familles monoparentales: 56,3%, taux d'activité 15-64 ans : 66,1% Revenu fiscal : 1200€ 30% d'inactifs 8,1% de chômage	Environnement urbain et économique globalement favorable mais marqué par des signes de fragilisation : -exposition aux risques naturels qui vient s'ajouter à la qualité médiocre du bâti sur certains îlots d'habitat social individuel (lotissement « Place d'Armes ») - enclavement et déficit d'image dans certains secteurs d'habitat social mixte touchés par un mauvais entretien des espaces collectifs - un réseau viaire succinct, des pratiques individuelles qui détériorent l'environnement -une persistance des problèmes sociaux dans les périmètres des résidences d'habitat social collectif qui concentrent une population souvent jeune, fragilisée par le chômage et des cellules familiales instables.	Les améliorations à envisager reposent sur 02 axes d'intervention : → Agir durablement sur les secteurs déficients, par la poursuite du programme de restructuration lourde engagé sur le périmètre des parcelles viabilisées, en réponse aux dysfonctionnements urbains et sociaux récurrents, intégrant des décasements (9 familles) et des réhabilitations (37 logements) par le biais du PIG → Proposer un outil d'amélioration des services de proximité : la résidence HLM Place d'Armes (Gestion SMHLM) a été retenue comme site d'exploration pour la mise en place d'une convention de GUP

LES QUARTIERS OUEST				
	Contexte général	**Population/précarité**	**Habitat et cadre de vie**	**Enjeux et évolutions**
Acajou Basse-Gondeau/ Bois d'Inde	Pôle urbain avec une population d'environ 15 000 habitants, soit 30% de la population communale. Ce secteur a connu l'une des plus fortes croissances du parc de logements depuis 20 ans. Il occupe une position stratégique dans l'ensemble Fort-de- France/Lamentin, avec une attractivité renforcée par la présence du plus grand centre commercial de l'ile. Entité territoriale divisée en sous ensembles d'habitat collectif, parfois sous forme d'implantations massives ou individuelles avec des unités de type LES (Bois d'Inde). Principaux atouts de la zone : -desserte commerciale, - qualité des sites, - potentialités foncières Contraintes: -occupation de l'espace désordonnée -manque de cohésion d'ensemble -desserte interne peu structurante -relatif sous équipement, au regard de la demande, du profil des populations et de certaines situations préoccupantes sur le plan de l'ordre social.	Une population globale d'environ 15 000 habitants dont plus de 5000 vivant en habitat social collectif **Acajou :** Population totale : 6 385 habitants. Les - de 20 ans : 32,4 % ; les 75 ans et + : 2,2% familles monoparentales : 51,4% **Basse Gondeau/Morne Pavillon :** familles monoparentales dans l'ensemble du parc social du quartier (42,8%), 32,3% de la population est âgée de moins de 20 ans ; 11% de la population est âgée de plus de 60 ans **Bois d'Inde :** familles monoparentales dans l'ensemble du parc social du quartier 50,8% ; 17% de chômeurs ;	**<u>Acajou:</u>** Sa localisation par rapport au secteur ouest confère au quartier un rôle fédérateur important qu'il a du point de vue commercial, sans remettre en cause la vocation majeure du bourg. Intégration des groupes d'immeubles collectifs dans un tissu plus ou moins dense d'habitat pavillonnaire. Sous-équipement au regard du poids démographique, malgré l'existence de deux lycées, d'une école maternelle et l'implantation d'une offre de services diversifiée: cyber-base, mission locale d'insertion, parcours sportif… **<u>Basse Gondeau</u>** Positionnement stratégique, grâce à une desserte constituant un réseau de voies très fréquentées servant de déviation pour rejoindre les grands axes. Implantation massive de logements collectifs mixtes à vocation sociale ou intermédiaire, dans le cadre d'une politique d'aménagement associant dans le même temps les équipements de proximité : école maternelle, plateau sportif, centre culturel, mais également centre médical et quelques commerces de proximité dans la résidence HLM et une crèche d'entreprises. **<u>Bois d'Inde:</u>** Structure du quartier marquée par un habitat hétérogène : maisons individuelles en diffus ou lotissements collectifs sociaux ou privés. Abrite un des sites de relogement des populations déplacées de Vieux Pont, avec une résidence de 58 LES. Quelques équipements servant de support à la vie sociale: une maison pour tous, des Locaux Communs Résidentiels mis à disposition d'associations de quartier ou thématiques en conventionnement spécifique (programmation CUCS) avec le bailleur	- Proposer une base résidentielle, diversifiée, qualifiée, par la réhabilitation du parc privé dégradé en mobilisant le PIG -Favoriser le renfoncement des supports dédiés à la vie sociale par l'optimisation des équipements sportifs et culturels - Mettre en place un programme d'intervention en direction des jeunes en rupture

LES QUARTIERS NORD				
	Contexte général	**Population/Précarité**	**Habitat et cadre de vie**	**Enjeux et évolutions**
Pelletier	Quartier agricole situés à environ 7 à 10 kms du centre ville, au nord du territoire communal. Marqué par l'implantation relativement récente de logements sociaux collectifs et individuels : →d'équipement publics : un Centre d'Action Sociale et Educative, des locaux annexes et un plateau sportif, Autant d'éléments qui ont structuré la morphologie et le fonctionnement de ce territoire rural	4916 habitants en 2006 * - de 20 ans : 30,2% *60 ans et + : 18,1% familles monoparentales: 50,8% *Taux d'activité de 15-64 ans : 68,5 % Taux d'activité : 66,1%,	Territoire de développement, Pelletier a accueilli dans les années 90 une partie de la population déplacée de Vieux-Pont. La gestion sociale de ce quartier a donné lieu, à un programme global, structuré, qui a permis de faciliter l'intégration des nouvelles populations et leur accueil par les habitants d'origine. Le climat social s'est globalement apaisé mais l'arrivée de nouveaux habitants depuis 2014 impose un changement d'échelle de la politique de développement social qui doit prendre en compte cette réalité afin d'éviter une amplification des phénomènes de fragilisation observés aujourd'hui. Le quartier compte actuellement : -Pelletier : 65 LLS et 54 LES En 2014, 459 logements nouveaux ont été livrés dont 346 logements collectifs sociaux et 113 logements collectifs privés. Malgré la construction du CASE et le renouvellement de la dynamique de cohésion sociale qu'il permet, on observe une résistance des dysfonctionnements : - visibilité des phénomènes d'oisiveté du public jeune - environnement globalement dévalorisé : →par la paupérisation du bâti individuel (LES) liée notamment au mauvais état de la structure, aggravé par des choix et des pratiques individuelles mal adaptés (rajouts successifs, atteintes à l'environnement) →par des actes de vandalisme sur les équipements publics **Atouts du quartier** : une offre de services structurants→ crèche, école, commerces de proximité mais aussi un Centre d'Aide par le Travail géré par l'ADAPEI permettant de pallier à la mono fonctionnalité du secteur	Enrichir la dynamique sociale qui peut s'appuyer sur des ressources internes, associatives notamment, en apportant des réponses aux problématiques urbaines : ➞ sur l'amélioration du parc social de logements privés (PIG) ➞ Par l'intégration de nouveaux modes de gestion des services aux usagers et de l'espace public (GUP) Pelletier a été retenu comme site d'expérimentation pour la dynamique de GUP

V. L'élaboration du contrat de ville

Mise en place des comités de pilotage

COPIL Ville

COPIL interinstitutionnels

Identification des territoires à enjeux et des problématiques par un groupe de travail

Diagnostic territorial participatif

Réalisation de portraits de quartier :

1. Etat des lieux par quartier (recherche documentaire, observation de terrain, entretiens avec des acteurs clés)
2. Atelier d'analyse et de validation de l'état des lieu
3. Atelier de validation les priorités pour le quartier et les conditions de réussite

Mise en place de groupes de travail par entrée prioritaire

Exemples :
- Habitat ancien dégradé
- Décrochage éducatif et social
- Insertion

Définition des enjeux territoriaux, des orientations stratégiques et des objectifs qui structureront le contrat de ville. Pour chaque orientation stratégique, définition d'un plan d'actions et des conditions de mise en œuvre

groupes de travail pour réfléchir aux conditions de mise en œuvre

GT Pilotage

GT Cadre financier

GT Implication des habitants

Formalisation des engagements de droit commun avec les partenaires

L'élaboration du contrat de ville du Lamentin s'est déroulée en 3 étapes :

Dans un premier temps, un groupe de travail composé d'acteurs de terrain de différents horizons a eu pour mission d'identifier des territoires à enjeux et des problématiques qu'il souhaitait approfondir.

Une fois que les territoires à enjeux et les problématiques ont été identifiés, le diagnostic territorial a été élaboré autour de deux ambitions :

- **La réalisation de portraits de quartier et territoire à enjeux** afin de connaître les évolutions, les dynamiques et ressources, les problématiques sociales, les dysfonctionnements ou encore l'état des relations entre le quartier et les institutions. Pour ce faire, le centre de ressources Ville Caraïbe réalisera un état des lieux par quartier/ territoire identifié (recherche documentaire, données statistiques, observation de terrain, entretiens avec des acteurs clés) qui sera ensuite mis en débat dans deux ateliers

- **La mise en place de groupes de travail par entrée prioritaire** afin d'approfondir certaines situations problématiques (habitat ancien dégradé, décrochage éducatif et social, insertion, etc.) et déterminer un état des situations, des moyens mobilisés, faire des propositions d'orientations et d'actions et identifier les conditions de mise en œuvre…

Ces actions se sont déroulées de façon simultanée de novembre 2014 à Mars 2015 et ont permis d'aboutir à une série d'orientations partagées et de propositions concrètes sur la base des documents produits par le centre de ressources (note de synthèse de chaque portrait de quartier ou territoire ainsi qu'un diaporama présentant l'état des lieux et les propositions retenues).

Toutes les orientations ont été assorties d'un plan d'actions et des conditions de mise en œuvre (le Pilotage, le cadre financier, l'accompagnement et la qualification, l'implication des habitants). Des groupes de travail spécifiques pourront être organisés.

Les objectifs et les plans d'actions ont été par la suite présentés et soumis à validation de la Ville puis des partenaires en comité interinstitutionnel. Les partenaires de la ville ont pu alors formaliser leurs engagements lors de rencontres individuelles.

Cette étape se concrétise par la finalisation du contrat de ville signé avec l'ensemble des 19 partenaires le 30 juin 2015.

Récapitulatif des travaux d'élaboration :

- Groupe de travail territoires et enjeux *21 novembre 2014*
- Comité de pilotage Ville – GIP DSU *24 novembre 2014*
- Présentation de la réforme et de la méthodologie d'élaboration du contrat de ville aux cadres de la ville *25 novembre 2014*
- Présentation de la réforme aux bailleurs *1er décembre 2014*
- Concertation entre la ville et l'Etat pour la détermination du périmètre réglementaire *décembre 2014*
- Réunion de préparation de l'appel à projets *16 décembre 2014*
- Comité de pilotage Ville – GIP DSU *19 janvier 2015*
- Comité de pilotage interinstitutionnel *22 janvier 2015*

Mise en place des groupes de travail par entrée prioritaire *janvier – février Mars 2015*

- **PILIER COHESION SOCIALE**
  - GT Réussite éducative et parentalité *jeudi 15 janvier*
  - GT Jeunes dans l'espace public *mardi 20 janvier*
  - GT Vie de quartier / lien social de proximité / participation des habitants *jeudi 22 janvier*
  - GT Santé *mardi 2 Février*
- **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**
  - GT Habitat et cadre de vie *vendredi 23 janvier*
- **PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**
  - GT Dev. eco / création d'activité / insertion / emploi *mardi 27 janvier*

Réunion de préparation de l'appel à projets : 12 février 2015

Mise en place des ateliers portrait de quartiers
- Quartier Four à chaux *jeudi 26 mars*
- Quartier Bourg – Calebassier *lundi 30 mars*
- Quartier Basse Gondeau *jeudi 30 Avril*

Suite au travail de collecte, à la soixantaine d'entretiens menés, aux groupes de travail thématiques et aux ateliers portrait de quartier mis en place dans le cadre du diagnostic territorial participatif :

➔ *Formalisation des enjeux territoriaux et des objectifs stratégiques et opérationnels dans un document de travail*

Plus d'une centaine de participants : les élus municipaux, des Institutions (Préfecture, Collectivités départementale et régionale, CACEM, Services de la ville et de l'Etat, , Bailleurs sociaux, Rectorat, CAF, CGSS, ARS, MILCEM, PLIE, Pôle Emploi, Agence des 50 pas,…), associations territoriales ou thématiques, habitants…

VI. Les orientations du contrat de ville du Lamentin

Les orientations ci-dessous sont issues des groupes de travail et rencontres institutionnelles auxquels plus d'une centaine de personnes ont contribué, institutions, associations, commerçants et habitants. Elles ont pour ambition d'être simples et lisibles et permettre une opérationnalisation rapide. Elles répondent aux enjeux du territoire mais aussi aux contraintes des différents acteurs concernés.

Les orientations stratégiques ci-dessous sont organisées autour des 4 piliers sur lesquels repose la Réforme :

1. Cohésion sociale

axe 1. Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative
axe 2. Aller vers la jeunesse des quartiers
axe 3. Améliorer la vie de quartier et [re]créer du lien social
axe 4. Lutter contre les inégalités de sante

2. Cadre de vie et renouvellement urbain

axe 1. Améliorer la qualité urbaine
axe 2. Intervenir sur l'habitat afin de poursuivre la transformation des quartiers

3. Développement économique et emploi

axe 1. Soutenir le développement économique et accompagner la création d'entreprises dans les quartiers
axe 2. Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers

4. Valeurs de la République et citoyenneté

axe. Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté

PILIER 1 : COHESION SOCIALE

AXE 1. FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET LA REUSSITE EDUCATIVE

Éléments de diagnostic et enjeux

- La ville a appliqué à la rentrée 2013 la réforme des rythmes scolaires. Elle gère 16 écoles maternelles et élémentaires (05 comportant des sections enfantines) qui accueillent un total de 4 280 enfants.

- Le territoire compte 07 établissements du 2nd degré fréquentés par environ 4 140 enfants : 03 collèges, 04 lycées (02 LP, 01 LGT et 01 LPO) - 02 collèges (Petit-Manoir et Place d'Armes 2) relèvent de l'éducation prioritaire (REP)

- Les initiatives en direction du public d'âge scolaire constituent le socle de la dynamique de proximité portée par le Contrat de ville : plus de 450 enfants bénéficient chaque année des dispositifs inter-institutionnels d'encadrement du temps libre (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Programme de Réussite Educative, Ecole Ouverte, Opération Ville Vie Vacances) et des autres supports inscrits en programmation.

- Le déficit d'exercice de la parentalité lié à la montée en puissance des problèmes socio-économiques, au nombre important de grossesses précoces, à l'afflux de familles d'origine étrangère, à l'impact des besoins en matière de santé, déterminent la place centrale de ces enjeux dans le contrat de ville.

- Ce positionnement auprès des parents constitue une réelle plus-value des outils à vocation collective ou individuelle déployés localement.

- Les démarches d'accompagnement parental s'inscrivent dans un système de ressources où il apparaît que les coopérations ne sont pas stables et construites de façon à se renforcer les unes les autres. Ce constat justifie la nécessité de rassembler dans un lieu référent l'offre de services de l'ensemble des acteurs investis sur ce champ.

- Pour plus de 50% des enfants qui intègrent le PRE, leurs familles n'ont pas pu ou pas su se saisir de l'offre de loisirs ou d'activités sportives ou socio-culturelles existante ; le dispositif représente pour eux la seule opportunité de bénéficier d'une pratique régulière sur le temps extra-scolaire. De nombreux enfants n'ont donc pas accès aux ressources des quartiers prioritaires qui disposent pourtant, pour certains, d'un bon niveau d'équipement.

- S'agissant des modes opératoires, les méthodes d'accompagnement personnalisé méritent d'être revisitées, notamment au niveau de la chaîne de repérage et du suivi ; Elles font apparaître la persistance des difficultés à communiquer entre les institutions, des doublons, des superpositions de prises en charge et en même temps des vides : il reste encore des difficultés pour toucher certains publics, les jeunes de certains quartiers, les enfants d'origine étrangère…

- Il manque par ailleurs des protocoles partagés, avec l'Education Nationale notamment, pour évaluer les résultats des dispositifs partenariaux afin d'estimer leur efficacité à répondre aux besoins des enfants et des familles, afin d'apprécier leurs interactions, leurs apports réciproques

- Les lacunes très importantes repérées chez les enfants intégrant le PRE ou le CLAS interrogent sur la capacité des outils, même très personnalisés, à rattraper les bases manquantes et à atteindre les objectifs de contribution à l'amélioration des résultats, sur le plan scolaire notamment

- La sortie des classes, pour les collèges notamment, ainsi que les temps d'exclusion temporaire sont indiqués comme particulièrement pertinents à investir.

Les partenariats à développer dans le cadre de la réussite éducative impliquent 2 niveaux de cohérence :

1. Education Nationale / Programme de Réussite Educative : mettre en place le PRE selon le cadre du CGET (Commissariat général à l'égalité du territoire) en lien étroit avec l'éducation nationale

2. Liaison : Projet d'établissement / Projet REP / Orientations du CDV.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
	PREALABLE 1 : Assurer la répartition et la mobilisation des moyens par l'éducation nationale en faveur des élèves issus des quartiers prioritaires	▪ Réaliser un état des besoins et des moyens mis en œuvre chaque année	**Education nationale** → Pilotage **Partenaire : ▪ GIP**
1. Prévenir et traiter le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes	1.1. Renforcer le repérage afin d'améliorer l'accompagnement du jeune public issu des quartiers prioritaires	▪ Restructurer la liaison entre les établissements scolaires et les partenaires (protocoles et outils partagés)	**GIP :** → Pilotage **Partenaires :** ▪ Education nationale ▪ Collectivités ▪ CAF ▪ Associations
	1.2. Assurer l'accompagnement du jeune public repéré en difficulté, issu des quartiers prioritaires, au moyen des dispositifs interinstitutionnels	▪ Articuler les dispositifs de l'Education nationale et du Conseil général (Ecole Famille Quartier),de la CAF (CLAS/REAAP) avec ceux de la politique de la ville ▪ Mettre en place un protocole et des outils partagés de suivi et d'évaluation des parcours et des dispositifs	**GIP** → Pilotage **Partenaires :** ▪ Education nationale ▪ CAF ▪ DJSCS ▪ Conseil général ▪ Conseil régional ▪ CACEM
	1.3. Conforter la prévention de l'absentéisme	▪ Mobiliser les médiateurs du dispositif adultes relais (Identification de la pérennité du dispositif et de la répartition des moyens par établissement / quartier) ▪ Positionner le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF) comme instance référente	**Ville :** → Co-pilotage ▪ Service Sécurité et tranquillité publique (CLSPD) **Partenaires :**→ Co-financement AR ▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ CACEM ▪ Rectorat ▪ FSE
	1.4. Consolider la classe relais du Lamentin en s'assurant qu'elle bénéficie de façon prioritaire aux jeunes issus des quartiers prioritaires	▪ S'assurer d'un cofinancement à l'échelle des 4 contrats ▪ Travailler sur les conditions de réinsertion du jeune dans sa classe d'origine	**Partenaires :** ▪ Communes ▪ Intercommunalités ▪ Education Nationale (Conditions de réinsertion) ▪ PJJ ▪ Préfecture (FSE) ▪ CTM
	1.5. Développer un système de prise en charge des élèves exclus temporairement (de l'établissement) afin de leur permettre de réintégrer celui-ci dans de meilleures conditions	▪ Mettre en place un dispositif « exclusion/inclusion » : protocole (partenaires / conventions / modalités de mise œuvre)	**GIP :** → Pilotage **Ville :** → Co-pilotage **Education Nationale :** →Co-pilotage **Autres Partenaires :** ▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ CACEM ▪ CAF
	1.6. Conforter l'accompagnent spécifique entre la fin des cours et le passage du bus scolaire pour les élèves en difficulté	▪ Réorientation du CLAS ▪ Repositionnement des médiateurs	*Idem* + CLSPD

	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
	1.7. Favoriser les interventions artistiques, culturelles, sportives et alternatives dans les établissements scolaires	▪Soutenir les projets culturels innovants ▪Déployer les dispositifs portés par la DAC, en particulier les parcours d'éducation artistique et culturelle permettant de tuiler les activités développées en temps scolaire et hors temps scolaire	**Education Nationale :** → Co-pilotage **GIP :** → Co-pilotage, cofinancement **Partenaires :**▪ DAC▪ Conseil Régional▪ Campus Caribéen des Arts ▪ Conseil Général▪ CACEM ▪ Fondations
2. Favoriser les parcours de réussite éducative et d'excellence	2.1. Sensibiliser les familles à l'intérêt de la scolarisation précoce et sur l'ensemble du cycle maternel	▪ Soutenir les actions de sensibilisation	**Ville :** → Pilotage **Autres Partenaires :** ▪ Conseil général (PMI) ▪ CCAS▪ Crèches▪ OMASS▪ CAF
	2.2. Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans	▪ Augmenter le nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans dans les maternelles	**Ville** **Education Nationale**
	2.3. Soutenir les actions de valorisation des élèves méritant issus des quartiers prioritaires => *progression scolaire, assiduité, comportement, projets/initiatives etc.*		**Ville :** → Pilotage → **Education Nationale :** Pilotage → **Autres Partenaires :**▪ Conseil Régional▪ Conseil Général
	2.4. Mobiliser les dispositifs d'excellence	▪ cordée de la réussite▪ internat d'excellence ▪ bourses▪ conventions entre les établissements scolaires et les grandes écoles etc.	**Education Nationale**
	2.5. Lutter contre les discriminations et les inégalités à l'école	▪ Déconstruire les stéréotypes de genre ▪ Valoriser la diversité ▪ Promouvoir l'égalité	**Ville/ GIP** Co-pilotage **Partenaires :** DRDFE Education Nationale Associations spécialisées
3. Soutenir l'exercice des compétences parentales	3.1. Faire évoluer et favoriser l'utilisation de l'outil « La mallette des parents » dans le cadre du projet des établissements scolaires	▪ Doter les écoles de cet outil	**GIP :**→ Co-pilotage Pilotage : Education nationale **Partenaires :**▪ CAF▪ DJSCS ▪ Conseil Général ▪ CACEM
	3.2. Appuyer la création d'espaces dédiés au développement des compétences parentales	▪ Créer ou développer des espaces parents dans les établissements scolaires ▪ Créer une maison des parents (OMASS) / CAF	
	3.3. Renforcer la mobilisation du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) sur les projets ciblant les familles des quartiers prioritaires		
	3.4. Développer des actions spécifiques à destination des parents d'origine étrangère	▪ Déploiement du dispositif « ouvrir l'école aux parents » ▪ Actions des associations spécialisées	
	3.5. Permettre la mise en œuvre en proximité d'actions de lutte contre l'illettrisme des parents	▪ actions éducatives familiales (ANLCI) ▪ action support du bibliobus	

	Objectifs opérationnels	Actions à développer/leviers	Acteurs
4. Favoriser l'ouverture du jeune public sur la culture, le sport etc. hors temps scolaire	***Préalable :*** *Mettre en place une concertation sur le transport scolaire entre la ville, l'Education nationale (rectorat et chefs d'établissement) et la CACEM*		**Ville / GIP** → Co-pilotage **Partenaires :**▪ DJSCS ▪ Education nationale▪ DAC▪ CAF▪ CACEM ▪ Conseil général▪ Conseil régional
	4.1. Renforcer et diversifier l'offre de loisirs éducatifs en améliorant la communication en direction des familles	**Périscolaire :**▪ Soutien aux actions TAP **Extra-scolaire :**▪ Opérations VVV▪ Ecole ouverte ▪ Bibliobus de la ville	
	4.2. Favoriser l'accès à certains équipements scolaires pour des activités de proximité encadrées	▪ Etat de faisabilité ▪ Plan d'actions ▪ Convention	
5. Apaiser le climat scolaire et améliorer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires	5.1. Prévenir et lutter contre les incivilités et les violences	▪ Positionner les CESC comme instance pilote des actions partenariales ▪ Mettre en place des actions de prévention des violences de genre ▪ Développer la médiation sociale en milieu scolaire : - Mobilisation du dispositif adultes-relais - Développement de la médiation par les pairs… ▪ Mobiliser les agents de médiation sociale (ville, CACEM, Mozaik, associations etc.) ▪ Mobiliser et accompagner les parents	**Ville :** ▪ CLSPD **Partenaires :**▪ Education nationale ▪ DJSCS▪ CAF▪ CTM ▪ CACEM ***Financement spécifique contrat de ville***
	5.2. Assurer la sécurité de la communauté éducative au sein et aux abords des établissements	▪ Mettre en cohérence les actions de l'Education nationale et de ses partenaires (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)	**Ville / GIP** Co-pilotage **Education nationale** Co-pilotage **Partenaires du CLSPD**

AXE 2. ALLER VERS LA JEUNESSE DES QUARTIERS

Eléments de diagnostic et enjeux

› La part des 15-24 ans représente 13,8% de la population totale (14,5 à Place d'Armes, 14 à Four-à-Chaux/ CACEM : 13,6%). Ce nombre a fortement augmenté entre 1999 et 2009 : +14,2% alors que sur la CACEM il a diminué (-2,4%) et légèrement augmenté sur le département (+4%).

› Du fait cette structure démographique, la question de la jeunesse constitue un enjeu fort pour l'ensemble des politiques sectorielles.

› La présence des jeunes dans l'espace public est encore plus développée dans les quartiers prioritaires d'habitat collectif qui accueillent plus que les autres secteurs cette population. Les rassemblements (particulièrement visibles sur les secteurs du Centre-Ville, Four-à-Chaux, Basse-Gondeau, Acajou..) contribuent au marquage social des quartiers et sont mal perçus pour des raisons objectives (nuisances) ou non (sentiment d'insécurité).

› Cette présence est souvent associée à des phénomènes préoccupants d'addictions (toxicomanie, alcool) qui mettent en évidence l'insuffisance des réponses actuelles et les besoins en structures d'encadrement sur les plans sanitaires et psychologiques.

› Le manque de perspectives pour les jeunes est une réalité exacerbée pour ceux issus des quartiers prioritaires dans lesquels l'indice de chômage chez les 15-24 ans est très élevé : 38,6% à Four-à-Chaux, 54,3% au Bourg, 35,2% à Acajou Nord et Sud , 60% à Place D'Armes.

› L'approche de terrain avec un travail d'accompagnement sur la durée, dans l'optique d'une re-motivation et d'une (re)socialisation des publics fait défaut et les plus en difficulté ne bénéficient pas assez du travail mené en matière d'insertion.

› Les formes de médiation professionnalisées déjà développées (Ville, ADAFAE) doivent être nettement amplifiées.

› L'absence de diagnostic sur les pratiques sociales, culturelles, de loisirs des jeunes, sur leurs besoins et leurs attentes manque, pour sortir d'une politique d'animation à dominante sportive ou de soutien éducatif qui ne peut constituer une réponse suffisante. A cet égard, les pratiques culturelles méritent d'être renforcées.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Mieux appréhender les situations d'occupation de l'espace public	1.1. Organiser la veille en permanence sur l'espace public et notamment les secteurs sensibles	▪ Réalisation d'un diagnostic partagé sur le Lamentin - Co construire le diagnostic avec l'ADAFAE - Cartographie des regroupements de jeunes et typologie - Etat des interventions ▪ Actualiser en permanence le travail de repérage en lien avec le CLSPD (Cellule de Veille)	**Ville (CLSPD)/ Département** → Co-pilotage **Ville (observatoire social) /GIP** → Appui technique **Partenaires :**→ Interventions ▪ Conseil général▪ ADAFAE CACEM ▪ Associations de proximité ▪ PJJ ▪ Police municipale et nationale
2. Mettre en place un projet d'intervention en direction des jeunes en rupture	2.1. Accompagner l'ensemble des acteurs à un autre rapport aux jeunes par la qualification, la formation, un appui aux élus et à tous les acteurs intervenant en direction des jeunes	▪ Programmation ateliers de qualification avec CNFPT, Centre de ressources, UAG…	**Ville** →Identification d'agents dédiés → Cofinancement ingénierie → Cofinancement du plan d'actions **GIP :**→ Appui technique **Partenaires :** ▪ DJSCS ▪ Conseil Régional ▪ Conseil général▪ Bailleurs sociaux ▪ PJJ▪ Mission locale ▪ CLLAJ▪ CNFPT ▪ Centre de ressources Politique de la ville
	2.2. Renforcer et mettre en cohérence les missions de la médiation sociale et les interventions des éducateurs de rue (convention ADAFAE) à partir des besoins identifiés par secteur et en articulation avec le CLSPD	▪ S'assurer de la mobilisation des adultes relais sur les territoires ▪ Assurer le niveau et suivi des interventions des éducateurs de rue	
	2.3. Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité / logement / santé)	▪ Organiser des permanences ▪ Favoriser des parcours ▪ Mobiliser les interventions et institutions compétentes	
3. Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers	3.1. Etablir un état des lieux des équipements et des actions d'animation qui concernent les jeunes (filles / garçons)	▪ Faire l'état des lieux des actions municipales et associatives (opérateurs) et des pratiques par quartier ▪ Recueillir les besoins par tranches d'âge dans le respect de la parité	**Ville (notamment Service JVA) / GIP** → Co- pilotage **Partenaires :**▪ Préfecture ▪ DJSCS ▪ CAF▪ Mission locale ▪ Conseil Régional ▪DAC ▪ Conseil Général▪ CACEM ▪ Satellites de la ville
	3.2. Coproduire à l'échelle ville/quartier des animations adaptées aux attentes, besoins, fonctionnement de tous les jeunes (filles / garçons)	▪Assurer la coordination des interventions des politiques sportives et culturelles en place avec celles portées par le CDV ▪ Réaliser un plan d'actions	
4. Remobiliser et favoriser l'insertion des jeunes décrocheurs	4.1. Renforcer la visibilité et l'action de la plateforme MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)		*Pilotage* ▪ *Education nationale* ▪ *Mobilisation par GIP*
	4.2. Mobiliser les dispositifs spécifiques	Exemple : garantie jeune, emploi d'avenir, service civique, civis, RSMA,…	Pilotage : *DIECCTE* ▪ *Mission locale/PLIE* ▪ *DJSCS (service civique)* ▪ *Conseil Régional* ▪ *Ville (direction insertion)* ▪ *ADIE , CDC, RSMA*
	4.3. Favoriser le rapprochement avec les entreprises	Exemple : Forums dans les quartiers, valorisation jeunes entrepreneurs des quartiers, Job dating, …	
	4.4. Développer les expérimentations de remobilisation et d'insertion	Exemple : plateforme d'accompagnement, mobilisation coaching,…	

AXE 3. AMELIORER LA VIE DE QUARTIER ET [RE] CREER DU LIEN SOCIAL

Eléments de diagnostic et enjeux

› 14 quartiers ont bénéficié de 2000 à 2013 des engagements de la politique de la ville et ce sont plus de 40 porteurs de projets qui ont développé chaque année leurs actions au profit de leurs habitants. En 2014, le CUCS a soutenu 95 projets.

› Ces crédits et les appuis méthodologiques (ingénierie de projets, appels à projets, accompagnement par la formation, partenariat dans le cadre de la professionnalisation) ont favorisé la structuration de la dynamique associative ; mais les projets des associations sont, pour certaines, restés dépendants des financements de la politique de la ville ; Les associations n'ont pas su ou pas pu créer suffisamment de liens avec les institutions et ne s'inscrivent pas suffisamment dans le tissu associatif communal. Il est fondamental aujourd'hui de clarifier leur positionnement dans le fonctionnement social des quartiers, leur rôle dans sa gestion.

› Le niveau d'équipement (sportifs, culturels) est globalement satisfaisant, tout au moins dans les quartiers où ces infrastructures ont accompagné la politique d'habitat (à Four-à-Chaux, Place d'Armes, Basse-Gondeau, Pelletier, Bois d'Inde..) mais leur exploitation et leur optimisation se heurte à plusieurs difficultés :

- Les équipements réservés à l'animation de proximité, sont dégradés, voire hors d'usage, faute de maintenance et faute d'avoir créé les conditions pour leur bonne intégration dans leur environnement (organisation de leur gestion)
- Les autres sont essentiellement dédiés aux pratiques des clubs ou aux scolaires
- Ils sont sous-dimensionnés ou peinent à rencontrer le public car ils ne répondent pas toujours aux attentes des résidents (adaptation aux horaires, profil des habitants)

› Les actions de la programmation du CUCS sont déployées en proximité grâce à des structures d'appui en gestion municipale, en gestion du GIP ou en conventionnement spécifique avec les bailleurs sociaux. Sont concernés : Pelletier (CASE), Place d'Armes (Maison pour tous, LCR SI.MAR, Bois d'Inde - Maison de quartier et LCR OZANAM et SIMAR- , Acajou -LCR OZANAM-).

› La couverture territoriale des actions de proximité reste inégale selon les quartiers et à cette « inégalité » dans le traitement correspond une inégalité du maillage des opérateurs. Un quartier comme Pelletier compte plusieurs associations et reste un territoire dynamique grâce au CASE alors qu'il n'y a pas d'association relais domiciliée à Four-à-chaux et que le quartier manque globalement d'interventions.

› Il n'y a pas de Conseil de quartier mais des pratiques de démocratie participative existent (les citoyens relais, le comité opérationnel de Pelletier). Globalement, la consultation des habitants passe essentiellement par la mobilisation des représentants associatifs.

› Les acteurs de proximité, leurs initiatives manquent de coordination et leur efficacité respective et collective serait améliorée par la constitution de réseaux à la fois thématiques et territoriaux.

› Cette mise en réseau doit s'étendre aux opérateurs municipaux qui doivent être mis en lien entre eux et avec les associations thématiques par quartier.

L'enjeu est d'élaborer des projets de territoires fondés sur les coopérations transversales, permettant l'implication des habitants et des associations thématiques et locales justifiant d'un accompagnement méthodologique par le GIP. Entre la gestion de la tranquillité publique et le lien social, les questions de repérage et d'orientation des jeunes, les questions de parentalité, d'insertion professionnelle, il est préconisé un projet global, décliné en programme d'actions, à l'échelle des quartiers, harmonisant, dans un calendrier commun, les différentes interventions.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Elaborer des projets de territoire ➢ ***Quartier prioritaire règlementaire*** ➢ ***Quartiers vécus*** ➢ ***Quartiers de veille***	**Préalable 1.** Elaborer durant l'année 2015 des portraits de quartier sur le périmètre réglementaire et les quartiers de veille retenus, pour passer à une démarche de projet		**Ville :** → Identification des actions existantes par quartier par rapport aux besoins repérés → Réorganisation des services : territorialisation **GIP :**→Appui technique **Partenaires :** → Participation aux ateliers et instances → Mise en cohérence des interventions sur les quartiers
	Préalable 2. Mettre en place des chefs de projet/Référents quartier ou inter-quartiers chargés de l'animation locale, de la coordination des interventions municipales et des partenaires		**Ville :** → Identification de chefs de projet dans les services méthodologie de projet → Co financement **GIP :** → Portage de chefs de projets → Cofinancement de 2 chefs de projet **Partenaires :**▪ Santé : ARS ▪ Développement économique : Conseil Régional▪ Jeunesse : MOM ▪ Sécurité
	1.1. Elaborer un projet d'animation globale par quartier se déclinant en programmes d'actions pluriannuels • Culture • Sports • Loisirs • Lien intergénérationnel • Santé…	▪ Faire l'état des lieux (Services/satellites) ▪ Définir des projets d'animation de quartier (2015) intégrés dans le projet de quartier ▪ Mettre en place un outil de suivi permanent des actions par entrée et par quartier (tableaux de bord)	**Ville :** → Etat des actions → Etat des agents dédiés à l'animation **GIP :** → Appui technique **Partenaires :**→ Cofinancement des actions ▪ Conseil Général▪ Conseil Régional ▪ CAF ▪CACEM
2. Positionner les équipements de proximité comme éléments structurants de la vie sociale et faciliter leur accès aux habitants ***Equipements à vocation sportive, culturelle, éducative, sociale etc.***	2.1. Remettre à plat la vocation et le fonctionnement des équipements impactant le fonctionnement des quartiers	▪ Elaboration d'un inventaire des équipements, d'un état des lieux des infrastructures, du fonctionnement et des programmes d'action	**Ville :** → Cofinancement de la réhabilitation / construction / fonctionnement /activités **GIP :**→ Appui technique chefs de projet **Partenaires :**→ *Crédit d'investissement sur la réhabilitation / adaptation :* ▪ Etat/Région (CPER/PO)▪ Caisse des dépôts▪ DJSCS → *Crédits de fonctionnement sur la durée:* ▪ CAF, convention territoriale d'objectifs ▪ CACEM, ▪ Collectivité territoriale de Martinique ▪ Bailleurs sociaux
	2.2. Favoriser la remise à niveau des équipements par quartier ou l'optimisation des équipements existants	▪ Programmer les travaux de re-qualification des équipements dégradés	
3. Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants des quartiers	3.1. Faire un état des actions, initiatives existantes sur la culture par quartier et par type d'actions et acteurs	▪ Evaluation des actions menées par les structures référentes locales et les associations thématiques, de leur impact pour le quartier	**Ville (Office de la culture, médiathèque, service JVA):** → Etat des actions culturelles → Etat des agents par quartier

	3.2. Soutenir les actions culturelles dans les quartiers et mettre en place un projet culturel par quartier	▪ Capitalisation des expériences originales menées dans le précédent dispositif ▪ Mobilisation des dispositifs de la DAC : projets associant les opérateurs culturels (médiathèque, compagnies ou collectifs artistiques..) et les professionnels du champ éducatif et social	→ Identification pilotage dédié **GIP :** → Appui technique chefs de projet **Partenaires :**▪ DAC▪ Rectorat ▪ Conseil Régional▪ Conseil Général▪ Caisse des Dépôts t Consignations ▪ Fondations
4. Donner les moyens d'animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social	4.1. Proposer une procédure et des dossiers simplifiés	Amélioration du fonctionnement des instances interinstitutionnelles : ▪ Conférence des financeurs ▪ Comité technique	**Ville :** →Agent dédié à l'accompagnement des associations → Cofinancement d'un fond de participation **GIP :** → Appui technique/ chefs de projet **Partenaires :**→ Mise en cohérence des programmations ▪ DIECCTE▪ DJSCS▪ CAF ▪ CDC▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général▪ CACEM ▪ Fondations
	4.2. Mettre en place un fond de participation sur des petites initiatives nécessitant un financement limité et un versement des financements réactif	▪ Application du FPH (fonds de participation des habitants)	
	4.3. Optimiser et coordonner l'accompagnement associatif entre les opérateurs dédiés (DLA, CRESS, URSIEA, DJSCS-FDVA...), les services de la ville et le GIP DSU	▪Conforter l'action collective et individuelle des associations de proximité en accompagnant la consolidation de leurs activités par un appui extérieur	
5. Favoriser l'expression des habitants	5.1. Mettre en place des Conseils citoyens sur le périmètre réglementaire en capitalisant les acquis méthodologiques en matière d'implication des habitants	▪ dynamique engagée sur Vieux Pont ▪ exemple : Citoyens relais de la ville identifiés dans le cadre du projet de ville	**Ville :** → Pilotage (cabinet du Maire) **GIP :**→ Appui technique **Partenaires :**▪ Agence des 50 pas▪ Etat, CACEM
6. Lutter contre le sentiment d'insécurité	6.1. Définir et piloter une stratégie territoriale de prévention de la délinquance à l'échelle de la ville mais aussi à l'échelle des quartiers et des îlots sensibles , en lien avec le CLSPD	▪ Organiser et partager la remontée d'informations ▪ Relancer des cellules de veille par quartier et îlots sensibles : partage d'informations, des partenaires, mobilisation des réponses, élaboration d'actions, identification des étapes (lien avec les conseils de quartiers et citoyens) ▪ Identifier et aller vers les meneurs, caïds, sortants de prison pour apporter des réponses individualisées ▪ Identifier les nuisances pour apporter des réponses adaptées par quartier	**Ville :** →Instance de veille →Identification d'agents dédiés →Cofinancement ingénierie (Observatoire) →Cofinancement plan d'actions **GIP :** →pilotage GUP **Partenaires :** →Cofinancement ingénierie →Cofinancement du plan d'actions ▪ Préfecture ▪ FIPD/MILDT ▪ PJJ▪ SPIP ▪DJSCS▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général▪ CACEM ▪ Bailleurs sociaux
	6.2. Engager des réponses collectives sur les situations intenables / situations de crise o nuisances sonores, o coups de feu, o rassemblements hostiles et/ou avec trafic, o dans les transports… »	Collaborer avec les services compétents pour les réponses à apporter : Contrôle Police, douanes, intervention partenariale	

	6.3. Favoriser la mise en place de correspondants de nuit dans les quartiers	▪ Capitaliser sur les expérimentations (ADAFAE, adultes relais, DJSCS, FIPD, CLSPD)	
	6.4. Promouvoir les règles de vie sociale et citoyennes au sein des quartiers	▪ Soutenir les actions développées par les bailleurs sociaux	
	6.5. Identifier un référent bailleur social par quartier sur les problématiques de sécurité et de prévention	Rencontrer les bailleurs à cet effet : ▪ Chef de projet ▪ Coordonnateur CLSPD ▪ Coordonnateur GUP ▪ Agent de médiation dédié	
	6.6. Favoriser la sécurité dans les transports publics	▪ Faire le lien avec la CACEM	
7. Lutter contre l'exclusion des personnes vulnérables	7.1. Repérer les problématiques qui touchent ce public et agir sur l'isolement des personnes vulnérables (notamment des personnes âgées)	▪ Intégrer le vieillissement de la population dans le projet de quartier ▪ Mettre en place une ingénierie dédiée - Faire des états des lieux - Identifier un chef de projet dédié - Désigner et accompagner des référents quartiers - Identifier des lieux ressources - Elaborer collectivement un référentiel sur l'intervention en direction des personnes âgées sur les quartiers ▪Développer et soutenir des actions en direction des personnes âgées améliorant la vie sociale et les services (transport, mobilité, soins, animations, commerces…) ▪ Mettre en place une stratégie -logement adaptée à la situation des personnes âgées à l'échelle du quartier	**Ville :** → Agents dédiés à l'accompagnement des personnes âgées → Cofinancement ASV/CLS → Cofinancement plan d'actions **GIP :** → Appui technique **Partenaires :** → Cofinancement d'une ingénierie dédiée → Cofinancement du plan d'actions ▪ Etat▪ ARS▪ DEAL▪ CDC ▪ Conseil Régional▪ Conseil Général ▪ CACEM▪ Bailleurs sociaux ▪ CLLAJ▪ PACT
	7.2. Appui à l'élaboration d'un plan coordonné de gestion de la problématique des personnes en grande difficulté (errants, polytoxicomanes)	▪ Renforcer l'offre d'accueil et d'hébergement .Développement des maraudes ▪ Renforcer l'accompagnement social et sanitaire ▪ Mieux appréhender la gestion du rapport aux errants sur l'espace public en particulier sur Vieux Pont et le Centre-ville	**Ville :** → Identification d'agents dédiés → Cofinancement ingénierie → Cofinancement plan d'actions **GIP /OMASS (PAAL):** → Appui technique **Partenaires :**→Cofinancement ingénierie et du plan d'actions ▪ Préfecture▪ DJSCS▪ ARS ▪ Conseil Régional▪ Conseil Général ▪ CACEM
	7.3. Favoriser la mobilité inter quartier et intra quartier	▪ Faire un état de situation du transport collectif par quartier ▪ Mettre en place un plan d'actions	**Partenaires :** ▪ CACEM▪ CTM▪ DEAL▪ ANRU

AXE 4. LUTTER CONTRE LES INEGALITES DE SANTE

Eléments de diagnostic et enjeux

L'offre de soins et de prévention montre une commune plutôt favorisée sur le plan sanitaire avec des problématiques de santé correspondant aux priorités régionales mais aussi des quartiers concentrant des difficultés particulières

1) Les établissements sanitaires et sociaux
   - 30 lits de soins de longue durée
   - 3 maisons de retraite d'une capacité de 129 places et une unité de soins à domicile
   - 4 établissements pouvant accueillir les enfants handicapés d'une capacité totale de 443 places
   - 6 établissements pour adultes handicapés d'une capacité totale de 235 places
   - 1 maison de santé pluri-professionnelle : Kazavie
2) Les professionnels de santé
   - 30 médecins généralistes libéraux (densité = 77 professionnels pour 100 000 habitants au 30 novembre 2011) dont 44,4 % ont plus de 60 ans
   - 11 médecins spécialistes libéraux
   - 13 pharmacies (densité = 33 pharmacies pour 100 000 habitants inférieure à la moyenne régionale : 38)

› En septembre 2012, par décision de son conseil municipal, la ville du Lamentin approuvait l'inscription de la santé comme domaine d'intervention de l'action publique et l'application complémentaire du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé Ville pour incarner à la fois la dimension intersectorielle de cette politique et renforcer la préoccupation de promotion de la santé en géographie prioritaire.

› Les conclusions du diagnostic local partagé réalisé avec l'appui de l'IREPS, fondé sur l'analyse des déterminants de santé et sur le point de vue des populations des quartiers prioritaires, des professionnels, ont permis de retenir 05 thématiques : Nutrition, Accès à la santé, Addictions, Sexualité, Santé mentale. 05 Thématiques déclinées en 10 objectifs stratégiques et 26 objectifs opérationnels.

Le bilan de la 1ère année de mise en œuvre de l'ASV affiche :

› Comme points forts : une offre diversifiée, un positionnement sur la quasi-totalité des thématiques et une ouverture sur tous les publics (jeunes et adultes, séniors, personnes ressources et relais associatifs, parents), des porteurs de projets bénéficiant d'un bon ancrage local pour faciliter l'adhésion des populations et inscrire les actions de santé dans le prolongement et la complémentarité de l'offre socio-éducative existante, l'émergence de savoir-faire innovants avec des pratiques de médiation sociale qui renforcent la plus-value et la cohésion des actions de terrain avec les besoins des territoires.

› Comme marges de progrès : un maillage partiel des territoires prioritaires avec la moitié seulement des quartiers touchés (Place d'Armes, Petit-Manoir, Bourg, Pelletier, Acajou, Bois d'Inde), des projets mal calibrés pour répondre aux enjeux spécifiques des quartiers prioritaires et adapter les pratiques aux réalités et aux besoins de ces territoires.

› Par ailleurs, s'agissant du pilotage technique, la difficulté à installer les bonnes collaborations, compte tenu du positionnement du coordonnateur, extérieur à l'équipe opérationnelle du GIP.

› Sur le plan financier, le manque de visibilité des apports du droit commun : il demeure une « zone d'ombre » sur les contributions hors politique de la ville.

› Sur les modes opératoires, l'absence d'outils d'évaluation partagés permettant d'apprécier l'impact réel des actions sur les populations et sur les territoires.

› En 2014, le CUCS a soutenu 17 projets au titre de l'ASV portés par 13 opérateurs

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Conforter l'ASV dans le cadre du CLS	1.1. Financer un poste de coordonnateur CLS/ASV 1.2 Finaliser le contrat local de santé	Recrutement par une commission ad Hoc , après appel à candidatures Proposer un document à signer au quatrième trimestre 2015	**CCAS / GIP / ARS** → Co-pilotage → Co-financement ▪ ARS ▪ Ville CACEM
2. Améliorer l'accessibilité de l'offre en santé	**2.1 Public : enfants et jeunes**		
	2.1.1. Assurer l'offre de soins et la prévention santé en milieu scolaire	▪ Présence du personnel de santé dans les établissements ▪ Accessibilité de l'offre du CMPP	**GIP / EN / ARS/Conseil Généra(PMI)** → Co-pilotage
	2.1.2. Soutenir les actions permettant d'accompagner les enfants et leur famille dans leurs démarches de soins notamment dans le cadre du Programme de Réussite Educative	▪Intégration du volet « santé » dans les parcours individualisé, fondée sur un diagnostic-personnalisé ▪Programme d'intervention individualisé ou par « groupes de besoins »	**GIP / EN / ARS** → Co-pilotage
	2.1.3. Améliorer le repérage des problématiques de santé	▪ Sensibiliser et former les professionnels, plus particulièrement ceux de la petite enfance et des établissements scolaires, à la nécessité de signaler les situations de danger, de violence sur mineur et les troubles de comportement repérés chez certains enfants	**GIP / EN / ARS** → Co-pilotage **Partenaires :** ▪ Professionnels de santé ▪ Associations spécialisées ▪ CNFPT
	2.2 Public : personnes vulnérables		
	2.2.1. Favoriser l'offre de soins de proximité	Combler les déficits de proximité et pallier aux besoins non pris en charge dans les dispositifs de « droit commun » souvent saturés par des interventions spécifiques	**Ville / GIP / ARS** → Co-pilotage **Partenaires :** ▪ ARS ▪ CGSS ▪ Associations (réseau addictions, Equinox…)
	2.2.2. Soutenir les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives afin de lutter contre le non recours aux droits (CMU, CMU-C, ACS, AME) et assurer une meilleure couverture des publics	▪ Actions des associations spécialisées ▪ Actions médiation santé ▪ Réunions d'information de la CGSS	
	2.2.3. Développer les activités d'accompagnement en faveur des jeunes, des adultes en souffrance psychique et leur famille	▪ impulser la mise en œuvre du Contrat local de santé mentale ▪ Capitaliser les expériences de médiation prenant comme support la pratique artistique *Exemple :* Ateliers d'art thérapie	

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
3. Améliorer l'équilibre alimentaire	3.1. Prévenir les problématiques de santé liées aux déséquilibres alimentaires	▪ Appuyer les actions de prévention menées dans les établissements scolaires ▪ Accompagner à la mise en place de jardins créoles dans les quartiers ▪ Soutenir les activités favorisant l'équilibre alimentaire (atelier diététique/cuisine) ▪ Soutenir les initiatives de promotion de l'activité physique adaptée.	▪ CLS/ ASV Partenaires : ▪ DAF
4. Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques	4.1. Soutenir les actions de sensibilisation aux addictions (alcool, drogues, cyber activités…)	Soutien aux initiatives d'associations thématiques	**GIP / CCAS** **Partenaires :** ▪ Délégué interministériel à la sécurité routière ▪ Education nationale (CESC) ▪ ARS ▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ CACEM ▪ Associations spécialisées ***Financement spécifique du contrat de ville***
	4.2. Soutenir les actions de prévention aux conduites à risque (IST, grossesses précoces etc.)	Soutien aux initiatives d'associations thématiques	
	4.3. Sensibiliser les jeunes et professionnels sur la prostitution déguisée, le viol, l'inceste etc.	Soutien aux initiatives d'associations thématiques	
	4.4. Agir dans le domaine de la sécurité et de la prévention routière notamment pour les 2 roues	Travail de sensibilisation auprès des jeunes, des scolaires	

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

AXE 1. AMELIORER LA QUALITE URBAINE

Éléments de diagnostic et enjeux

- Le contrat de ville doit s'inscrire dans les outils de planification stratégique définis à l'échelle communale, intercommunale (PLU et PADD, PLH intercommunal, SCOT)
  Les ambitions ciblées du contrat de ville visent à ré-investir les territoires fragilisés déjà concernés par des dynamiques fortes de développement social et pour lesquels il est urgent de répondre de manière visible et durable à des objectifs de restructuration urbaine qui touchent des situations locales différentes :

  – Des secteurs déficients en péri-urbanité dont l'évolution est figée ou dont le développement doit être contrôlé et pour lesquels une politique d'aménagement global est jugée fondamentale et structurante, au regard de leur positionnement de façade ou d'entrée de ville, positionnement stratégique pour l'ensemble de la ville, son développement économique et social ainsi que son image : périmètre réglementaire intégrant les quartiers Vieux-Pont, Four-à-Chaux, Calebassier..

  – Un centre ancien en perte de vitesse sur lequel il y a lieu de poursuivre la dynamique d'attractivité spécifiquement engagée, avec l'objectif de construire une image identitaire forte de la ville

  – Des quartiers comme Place d'Armes, zone d'urbanisation programmée à l'organisation complexe et divers socialement, dans un environnement urbain et économique favorable mais marqués par des signes de fragilisation qu'il faut traiter.

  – Des quartiers à l'ouest du Centre-Ville, constitués en pôles urbain, marqués par une occupation de l'espace désordonnée, divisés en sous-ensemble d'habitat pavillonnaire ou collectif et d'habitat individuel, à vocation sociale ou intermédiaire, parfois sous forme d'implantations massives et pour lesquels les politiques d'aménagement ont associé dans le même temps des équipements de structurants : école maternelle, lycées, plateau sportif, centre culturel, crèche d'entreprise..L'enjeu pour ces quartiers est d'intégrer de nouveaux modes de gestion de l'espace public et de gestion des services, tout en intervenant sur l'amélioration du parc privé de logement scial, spécifiquement sur les programmes de LES groupés (Bois d'Inde, Pelletier).

  – Des quartiers excentrés par rapport au reste de la ville, initialement à vocation agricole, comme Pelletier, secteur de relogement des populations déplacées des périmètres en RHI, et pour lesquels les perspectives d'extension et de transformation invitent à une approche spécifique en termes de définition d'un projet urbain, pour une cohérence d'ensemble.

Les caractéristiques de sa structure urbaine n'ont pas permis au Lamentin de répondre jusqu'à présent aux critères d'éligibilité des programmes de l'ANRU, et depuis la création du GIP, la politique d'aménagement de la commune se fait sans la politique urbaine de cohésion sociale. Les quartiers les plus en difficulté, anciennement en ZUS, n'ont pas constitué des secteurs d'intervention stratégique pour le centre-Ville, pour la ville.

L'enjeu pour le nouveau contrat de ville est d'organiser la coordination entre la politique d'aménagement communal et la politique de la ville, en tirant parti des nouvelles ambitions portées par la réforme : mise en cohérence des PRU et des procédures de RHI, intégration des projets visant une démarche d' « éco-quartier », renforcement de la qualité de gestion urbaine de proximité et de la mobilité….

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Développer l'attractivité des quartiers par des actions visant à transformer et améliorer leur image	1.1. Identifier et organiser une ingénierie dédiée : chef de projet quartier / coordination volet urbain	Calibrer l'équipe opérationnelle du GIP DSU	**Ville :** → Pilotage politique et technique → Mobilisation des services **GIP :** → Appui technique → Animation chef de projet → Animation interinstitutionnelle → Recherche financements **Partenaires :** → Implication instances pilotage → Cofinancement ingénierie → Cofinancement du plan d'actions ▪ DEAL ▪ DAAF ▪ DAC ▪ Campus caribéen des Arts ▪ Chambre d'agriculture ▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ CACEM ▪ Bailleurs sociaux ▪ CNFPT ***Financement spécifique contrat de ville***
	1.2. Développer une stratégie en matière de qualité urbaine (Ville/quartier) ○ de repérage permanent et de suivi de tous les dysfonctionnements à l'échelle des quartiers ○ d'information ○ d'animation locale ○ d'accompagnement et de qualification	▪ Pilotage ▪ Diagnostics de quartiers ▪ Plans d'action par quartier	
	1.3. Définir une convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) à l'échelle de chaque quartier d'habitat social, pour une gestion coordonnée des interventions sur le cadre de vie	▪ capitalisation des démarches initiées à Place-d'Armes et Pelletier (diagnostic en marchant, feuille de route, évaluation à 06 mois, un an…)	
	1.5. Mobiliser davantage et piloter les pouvoirs de police (abandon manifeste) du Maire sur les espaces délaissés, les dents creuses et les façades	▪ capitalisation des expériences de la procédure d'abandon manifeste ▪ Renforcement d'une cellule permanente présidée par un élu ▪ Lancement de campagne d'information ville et ciblée dans les quartiers ▪ Engagement des procédures	
	1.6. Mettre en place provisoirement des modes d'intervention directes, rapides, simples et peu onéreux sur les espaces délaissés	▪ Accompagnement des collectifs d'habitants *Exemple* ▪ Opération nettoyage ▪ Jardins créoles… ▪ fleurissement ▪ Projection de film en plein air sur site	
2. Responsabiliser et impliquer les habitants pour améliorer la qualité des espaces publics	2.1. Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public pour une réappropriation positive par tous les habitants		
	2.2. Sensibilisation des habitants à la protection de l'environnement et au développement durable		

AXE 2. INTERVENIR SUR L'HABITAT AFIN DE POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DES QUARTIERS

Eléments de diagnostic et enjeux

- La ville du Lamentin compte 16 910 logements dont 17% sur les secteurs de Mahault et Acajou (Nord et Sud).
- Les résidences principales représentent 90% des logements et les logements vacants 8,9%. Les résidences secondaires sont très faiblement représentées au sein de la ville. La vacance atteint le niveau le plus élevé à Four à Chaux (13,6%)
- 47,3% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires (sol et/ou logement).
- Le parc de logements collectifs privés et le parc HLM [logements locatifs sociaux (LLS) et logements locatifs très sociaux (LLTS)] contribuent très fortement à l'augmentation de la production de logements au Lamentin. La ville compte plus de 3 700 Logements sociaux dont 330 en périmètre réglementaire (SIMAR : 71/SMHLM : 259). Ils sont faiblement représentés à Four-à-Chaux (6,8%) mais constituent 48,2% des logements sur Place d'Armes.
- Ce recensement n'identifie pas les logements individuels de type LES groupés, en accession sociale, représentés sur plusieurs quartiers (Place d'Armes, Bois d'Inde, Pelletier..) en habitat groupé notamment et qui ont principalement permis le relogement des populations déplacées lors des procédures de RHI : la ville en compte environ 150. Il s'agit souvent d'un habitat dégradé.
- Le parc d'habitat social, relativement récent (plus de 30% a moins de 15 ans) est globalement de bonne qualité. L'enjeu pour le bon fonctionnement des résidences HLM est double :
    - La préservation de l'existant par la mise en œuvre d'une politique contractualisée de gestion urbaine de proximité
    - Le renforcement des supports dédiés à la vie sociale
- Comme pour l'ensemble des communes de l'agglomération, l'analyse du parc de logements fait apparaître trois caractéristiques importantes :

1/ L'existence d'un reliquat de logements inconfortables

L'équipement des logements s'est fortement amélioré entre 1999 et 2009. Toutefois, 2,2% des résidences ne possèdent pas l'électricité, 2,7 % de baignoire ou de douche et 44 % sont reliées à un système d'assainissement collectif. La part de logements vétustes en géographie réglementaire atteint 39,6% à Four-à-Chaux, Si l'on considère le seul quartier de Vieux-Pont, secteur d'habitat spontané, on compte 48% de constructions en mauvais, voire en très mauvais état.

2/ Une politique d'amélioration conséquente

Les politiques d'amélioration menées par la ville à travers les procédures de RHI, d'OPAH et le PIG ont permis une amélioration conséquente du parc privé. Le bilan total des années de l'OPAH appliquée sur le Centre-Ville aggloméré (1998-2006) affiche 156 logements réhabilités - 30 logements vacants bénéficiaires de subventions pour permettre leur mise en valeur sur le marché locatif,
80 constructions ravalées dans le cadre de l'opération de rénovation des façades.
218 logements ont été réhabilités ou construits au titre du PIG 2010-2012.

3/ La désaffection du centre-ville

Le Centre-ville (7 517 habitants, 3 315 logements sur 500 Ha) reste un territoire d'intervention prioritaire pour les élus qui souhaitent réagir contre son appauvrissement, tant du point de vue des activités commerciales et économiques que de son parc immobilier et de sa structuration sociale. Un programme d'actions lourd a été lancé depuis une dizaine d'années pour redonner au centre sa vocation de pôle central cohérent, susceptible de construire une image identitaire et attractive forte de la ville. La désaffection du centre-ville reste une réalité et les efforts produits sont encore insuffisants pour permettre une attractivité résidentielle réelle.
L'enjeu pour le contrat de ville est d'accompagner les choix en matière d'habitat retenus dans le PADD et qui prennent en compte les besoins locaux spécifiques, notamment le vieillissement de la population et la diversité de la demande avec les populations en grande précarité et la jeunesse ; De contribuer à la réalisation des objectifs de la ville qui doit passer d'une logique de production quantitative à des réponses plus adaptées à la complexité des situations urbaines et sociales.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Elaborer une stratégie habitat par quartier	Mettre en cohérence les orientations habitat avec les documents d'orientations stratégiques	▪ Identifier une ingénierie dédiée ▪ Organiser le pilotage de toutes les interventions sur l'habitat	**Ville : pilotage** **Partenaires :** →Implication dans les instances de pilotage →Financements ▪ DEAL ▪ ANRU ▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ CACEM ▪ Bailleurs sociaux ▪ CDC ▪ AFD ▪ CLLAJ **Partenaires, ETAT, CACEM, Département**
2. Améliorer le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne	2.1. Mobiliser les outils d'amélioration du parc privé : Programme d'Intérêt Général (PIG)	▪Faire aboutir les négociations avec le Département et la Région pour la signature du protocole-cadre ▪ Lancer la procédure de marché pour le choix d'un Bureau d'études chargé du suivi-animation	**Ville :** → Pilotage politique **GIP :** →Direction de projet Chef de projet renouvellement urbain **Partenaires :** →Implication dans les instances de pilotage →Financements ▪ ANAH ▪ ANRU ▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ CACEM ▪ Bailleurs sociaux ▪ CDC ▪ AFD ▪ CLLAJ ***Financement spécifique contrat de ville / ANRU***
	2.2. Rechercher des outils adaptés pour l'intervention sur les poches d'habitat précaire	Faire aboutir les programmes de restructuration sur les secteurs déficients : Place d'Armes, Vieux-Pont (Eco-Quartier)	
	2.3. Mettre en place une stratégie d'intervention sur les façades pour l'habitat privé qui puisse faire effet d'entrainement	▪ Organiser la communication sur incitation ▪ Mettre en place un financement dédié au ravalement de façades	
3. Diversifier ou créer une offre de logement locatif adaptée aux besoins des populations	3.1. Proposer des logements adaptés aux jeunes ménages, notamment sur le périmètre réglementaire et le centre-ville afin de redynamiser ces secteurs	▪ Adapter la communication relative au logement en direction des jeunes ▪ Soutenir l'adaptation des logements existants à ce public	
	3.2. Soutenir et développer une offre de logements intergénérationnels	Poursuivre les efforts de création de logements mais également d'adaptation pour le maintien à domicile	
	3.3. Conforter la dynamique de création de logements locatifs à vocation sociale dans le secteur privé	Voir objectifs du PIG	
	3.4. Développer une offre complémentaire au parc social public par la remise sur le marché de logements vacants ou par la réhabilitation de logements anciens ne répondant pas aux normes d'habitabilité	Voir objectifs du PIG	
4. Prévenir les risques naturels dans l'habitat	Mettre en place une stratégie par quartier d'adaptation aux risques dans l'habitat.	▪ Identifier des référents par résidences ou îlots et les accompagner/ former ▪ Favoriser les exercices d'évacuations ▪ Définir un plan d'actions d'adaptation et de renforcement de l'habitat	

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

AXE 1. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNER LA CREATION D'ENTREPRISES DANS LES QUARTIERS

Eléments de diagnostic et enjeux

› 57 habitants du Lamentin ont bénéficié en 2014 de l'accompagnement de l'ADIE vers le statut d'auto-entrepreneur ; Parmi eux, 30 sont originaires des quartiers prioritaires (essentiellement le Bourg, Acajou et Place d'Armes mais aussi Pelletier) -19 sont des femmes-

*1 personne sur 3 accompagnée a un niveau de formation de niveau III : Bac +2.

*30% ont le niveau BEP et CAP. 13% ont le niveau « Lire, écrire et compter ».

*Le secteur d'activités prédominant est celui des prestations de services (43%). Viennent ensuite le secteur du commerce (23%), des services aux particuliers (17%), de la restauration et de l'hôtellerie (10%) et du bâtiment (7%)

› L'accompagnement à la création d'activités repose sur des pratiques professionnelles abouties, mais elle se heurte encore à plusieurs obstacles : lenteurs et contraintes administratives, manque de lisibilité, tant sur l'action des structures que sur les dispositifs, manque de relais (associatif notamment) dans les quartiers, place importante de l'économie souterraine.

› Ces éléments motivent le déploiement d'un dispositif sur le modèle de Cités Lab qui pourrait faciliter l'émergence d'initiatives, par une présence quotidienne dans les quartiers.

› Globalement, on constate l'absence de stratégie économique déclinée dans les quartiers prioritaires, alors que la ville possède tous les atouts en termes d'entreprises (plus de 10 194 établissements installés)

› Il a manqué d'une réflexion sur l'économie résidentielle à l'échelle des quartiers prioritaires et Il est également souligné la nécessité de structurer un réseau d'acteurs autour de projets de territoire qui « partent » des quartiers.

› L'action du contrat de ville bute sur une méconnaissance du tissu économique par type et par taille d'entreprise, par secteur et filière et sur une méconnaissance du potentiel d'emplois que représente l'ensemble des zones d'activités ainsi qu'une méconnaissance de la fonction urbaine et sociale assurée par l'économie résidentielle des quartiers prioritaires

› A cet égard, le secteur du centre-Ville mérite une attention particulière : grâce à un service dédié, la ville s'attaque résolument à la dégradation de l'activité commerciale (de nombreux rideaux baissés, une offre peu diversifiée, des boutiques peu attrayantes, une activité nocturne inexistante et peu engageante, un sentiment d'insécurité…). Elle souhaite développer une véritable stratégie de revitalisation de son centre-ville et créer un espace urbain viable afin de développer l'activité économique sur ce périmètre sensible.

L'enjeu pour le contrat de ville est de renforcer le partenariat avec le monde du développement économique : coordination avec les politiques économiques de la ville et de la CACEM, réflexion commune avec les acteurs consulaires sur l'incitation à la création d'activités, dialogue à conforter avec les entreprises de la commune…..

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Définir des orientations économiques par quartier	1.1. Adapter les actions en fonction des publics et des territoires	▪ Réaliser 'une étude prospective sur les potentialités économiques des quartiers (notamment ceux du centre-ville aggloméré et Pelletier, Acajou, Basse Gondeau) afin que les actions liées au développement économique du territoire soient en parfaite adéquation avec le marché, les besoins locaux, les atouts et les contraintes des quartiers (en lien avec la mise en place d'un PTCE) *Possibilité de mutualisation à l'échelle de l'agglomération*	**Ville :** Co-financement **Partenaires :** ▪ CACEM ▪ Conseil Régional ▪ CDC ▪ AFD/PPI ▪CCIM ▪ DIECCTE ▪ ADIE
2. Renforcer le partenariat et la mise en réseau des acteurs du développement économique et de l'emploi	2.1. Désigner un référent / chef de projet développement économique en lien avec les quartiers	▪ Calibrer l'équipe opérationnelle du GIP • Développement des opérations de parrainage dans et vers l'emploi	**Ville :** → Pilotage **GIP :** → Appui technique → Co-financement **Partenaires :** → Co-financement ▪ DIECCTE ▪ CRESS ▪ Conseil régional ▪ CDC ▪ URSIAE ▪ CACEM
	2.2. Mettre en place un pôle territorial de coopération économique (PTCE)	▪ Appuyer l'émergence du PTCE * Répondre à l'appel à projets PTCE	
2. Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants	**3.1. Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et des dispositifs**		
	3.1.1. Soutenir l'installation d'une plateforme de coordination et d'animation de l'aide à la création, à l'échelle communale	▪ Renforcer les coopérations territoriales et fonctionnelles ▪ Faciliter les échanges d'information et d'expériences ▪ Soutenir les structures qui suscitent et accompagnent les projets portés par les habitants	**Ville :** → Co-pilotage **GIP :** → Co-pilotage **Partenaires :** ▪ CACEM ▪ Conseil Régional ▪ CDC ▪ AFD ▪ DIECCTE ▪ ADIE ▪ CCIM ▪ FTPE ▪ CGPME
	3.2. Stimuler l'initiative privée		
	3.2.1. Favoriser la création d'entreprise	▪ Déploiement du dispositif Cités Lab ▪Soutenir les structures qui suscitent et accompagnent l'émergence et le suivi des projets d'entrepreneuriat ▪ Mettre en place un programme d'aide à la création d'entreprise dédié aux femmes des quartiers en facilitant l'accès au Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)	***Idem***

	3.2.2 Encourager le développement des micros activités notamment par la régularisation d'activités informelles	▪ Sortir de l'informel : actions de l'ADIE ▪ Capitaliser les expériences et les pratiques ayant fait la preuve de leur efficacité, développer les activités existantes	***Idem***
	3.2.3. Favoriser l'artisanat dans les quartiers en valorisant les savoirs faire et les compétences de leurs habitants	▪Capitalisation des expériences de salariat en coopérative (Pelletier)	
	3.2.4. Développer l'accompagnement à la reprise d'activités	▪Etudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par les partenaires concernés ▪Développer les dispositifs de formation à la reprise d'activités	
4. Accompagner la revitalisation commerciale	4.1. Renforcer les implantations commerciales dans les quartiers	▪ Accompagnement du partenariat Ville/EPARECA (Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux ▪Mobilisation du FISAC (Fonds d'Intervention pour le Services, l'Artisanat et le Commerce)	***Idem***
	4.2. Accompagner la mise à disposition des locaux d'activités sur le patrimoine géré par les bailleurs sociaux,	▪Identification et valorisation du potentiel de locaux dédiés à l'activité économique dans les résidences d'habitat collectif ▪Evaluation des besoins par territoire	
	4.3. Veiller à intégrer des activités économiques dans les nouveaux projets d'aménagement des résidences d'habitat collectif		
	4.4. Développer des modes opératoires permettant de repérer les potentiels et manques en matière de dynamique commerciale	▪ Réalisation de marches exploratoires, de diagnostics partagés	

AXE 2. RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS

Eléments de diagnostic et enjeux

- Le taux de chômage des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A sur l'ensemble de la commune est de 19,4%. Il atteint 29% à Vieux-Pont.

- L'indice de chômage des femmes est de 3,2 points supérieur à celui des hommes (20,9% contre 17,7%). Le chômage de longue durée touche 46,7% des chômeurs.

- Le Lamentin accueille depuis 2006 le siège de la mission locale intercommunale, au quartier Acajou. Au 31/01/15, elle suivait 2 036 Lamentinois dont 51% de femmes. La part des bas niveaux de formation (1,2 et 3) représente un peu plus de 9% des bénéficiaires.

- Les principaux quartiers d'origine sont : Acajou : 19% Place d'Armes : 7,5% Pelletier :6% Le Bourg : 6,7% et Four-à-Chaux : 1,9%

- Le volet « Emploi/formation » du précédent contrat est fortement axé sur le champ de l'insertion par l'activité économique, avec une place importante donnée aux Ateliers Chantier d'Insertion. Ces outils ont permis d'offrir aux personnes les plus éloignées de l'emploi originaires des quartiers prioritaires (une 60 aine par an) un véritable accompagnement social, en agissant sur les pré-requis et notamment sur les problématiques de santé (addictions) qui affectent particulièrement les bénéficiaires.

- Face à une certaine rigidité des politiques sectorielles, la politique de la ville a présenté une réactivité pour la mobilisation des financements, une adaptabilité pour les modalités d'accès à la formation.

- Le repérage des besoins et l'accompagnement des publics vers les dispositifs ad hoc, l'action au niveau communal doit permettre un travail local (conseil, orientation..) qui évite aux jeunes de se perdre dans le « maquis » des dispositifs, de bien s'orienter (formations stages, chantiers d'insertion..) et, in fine, de construire une « trajectoire d'insertion ». Dans cette perspective, la fonction à renforcer est celle d'un « référent » en matière d'insertion économique, présent sur les quartiers et assurant le relais entre les dispositifs d'insertion et le public.

- Les politiques de proximité et les politiques territoriales de l'emploi demandent à s'ajuster en permanence. L'objectif visé est de tirer parti des dynamiques d'agglomération, tout en répondant aux besoins locaux

- Les acteurs locaux reconnaissent l'existence d'une coordination opérationnelle entre les structures mais un manque d'ingénierie globale et performante sur l'ensemble des champs de l'insertion. En particulier, Des marges de progrès portent sur le suivi des actions menées à travers la mise en place des indicateurs de réalisation et de résultats, notamment par l'adoption de protocoles harmonisés pour les ACI.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Faciliter l'accès au service public de l'emploi	1.1. Poursuivre et renforcer la décentralisation des services de l'emploi dans les quartiers prioritaires *Cf. convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires du 30 avril 2013 entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre délégué à la ville & Pôle Emploi*	Exemple : Permanence, caravane, Job dating, Forums, Animation d'espaces « emploi » …	**Ville :** → Pilotage **GIP :** → Co-pilotage ? → Appui technique **Partenaires :** → ▪ CACEM ▪ Conseil Régional ▪ CDC ▪ AFD ▪ DIECCTE ▪ ADIE ▪ CCIM ▪ FTPE ▪ CGPME ▪ URSIA ▪ Pôle emploi
2. Lever les freins à l'accès à l'emploi	2.1. Développer l'accompagnement individualisé, dans une logique de parcours	▪ s'appuyer sur les compétences et les missions déployées par le PLIE/ MILCEM	
	2.2. Développer les ACI et les outils de l'IAE pour répondre aux difficultés sociales et professionnelles des habitants	▪Soutien aux initiatives répondant aux critères de fléchage sur les habitants des quartiers prioritaires	
	2.3. Encourager l'adoption des clauses sociales dans les marchés publics et anticiper les besoins en formation des publics en difficulté pouvant bénéficier des clauses d'insertion	▪Faciliter le partenariat avec les bailleurs sociaux, les structures de l'IAE	
	2.4. Faciliter l'accès à l'emploi des femmes en levant les freins à l'emploi	▪Amélioration de l'information des femmes sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ▪Créer des modes de garde alternatif	
	2.5 Faciliter l'accessibilité des habitants des quartiers aux zones d'emploi et de services (mobilité, transport..)		
3. Développer les liens avec le monde économique	3.1. Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires avec les entreprises qui embauchent *Cf. Convention régionale de partenariat renforcé entre Pole Emploi et le réseau des Missions locales*	▪Mise en en place par Pôle Emploi et la MILCEM de rencontres (sous forme de job dating ou réunion de présentation des emplois) entre les Demandeurs d'Emploi des quartiers prioritaires et les entreprises accessibles	
	3.2. Anticiper et adapter les formations et compétences aux besoins des métiers et secteurs en tension	▪Mise en place d'une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)	
	3.3. Développer les interventions en milieux scolaires pour faire connaitre le monde de l'entreprise et ses attendus	▪Déploiement du Dispositif « Charte entreprise & quartiers »	
	3.4. Sensibiliser le monde de l'entreprise à la prévention, à la lutte contre les discriminations	Apporter les informations essentielles sur la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations (acteurs, ressources, outils…)	

PILIER 4 : VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

AXE : PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Ce dernier pilier est sous forme d'un seul axe. Plusieurs orientations des autres Piliers devront prendre en compte cet axe notamment la réussite éducative, la jeunesse, le lien social,…Il s'agit des éléments qui permettront de lutter contre la rupture existante avec une partie de notre jeunesse et des dérives possibles ainsi que de développer notamment tout ce qui constitue des ressources pour la citoyenneté.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions à développer/Leviers	Acteurs
1. Mobiliser les dispositifs permettant une meilleure connaissance des Institutions	1.1. Mettre en œuvre le dispositif parcours citoyen dans le cadre des dynamiques éducatives locales 1.2. Développer les rencontres entre représentants des Institutions et jeunes en rupture dans le cadre d'activités d'animation	Mettre en place un calendrier de déploiement	**Ville :** Co-financement **Pilotage** : Education nationale **Partenaires :CAF, DJSCS**
2. Développer les actions sur les valeurs de la république et citoyenneté répondant au fonctionnement et la réalité des jeunes	2.1. Mobiliser les jeunes autour de supports média sur des thématiques ciblées 2.2. Déconstruire le modèle « bad boy »	Initier des actions supports permettant l'intervention de professionnels en capacité de montrer un autre modèle de réussite Contribuer à la mise en œuvre de l'opération vacances plurielles citoyennes	**Ville :** Co-financement **Pilotage :** DJSCS **Partenaires :** CAF
3. Véhiculer des valeurs de citoyenneté à travers la pratique sportive	3.1.Renforcer dans les pratiques sportives la dimension citoyenne et le respect des règles du vivre ensemble	Rencontrer les ligues pour élaborer un plan d'actions Faire le bilan des actions menées et des thèmes abordés	Ville : Co-financement Co- pilotage : GIP/ DJSCS Partenaires : CAF
4. Valoriser les associations comme lieu d'apprentissage de la démocratie	4.1 Encourager le développement par des jeunes d'associations à vocation citoyenne 4.2 Favoriser les rapprochements entre structures associatives dans un objectif de mixité générationnelle	Organiser des échanges et des rencontres entre associations sur les thèmes abordés	Ville : Co-financement Co- pilotage : GIP/ DJSCS Partenaires : CAF

VII. Les conditions de mise en œuvre

A. Le pilotage

Le Pilotage stratégique est assuré par un Comité de Pilotage (CP) composé comme suit :

- Préfet
- Maire de la ville du Lamentin
- Conseil Régional,
- Conseil Général,
- CACEM
- Agence Régionale de Santé
- Rectorat
- Procureur de la République
- Caisse d'Allocations Familiales
- Organismes HLM,
- Chambres consulaires, (CCIM, CMAR, CRESS)
- Caisse des Dépôts et Consignation,
- DRDFE (Déléguée Régionale aux droits des Femmes et à l'Egalité)
- DJSCS
- DAC
- DIECCTE
- DDSP
- DEAL
- CGSS,
- Pôle Emploi,
- MILCEM
- Agence Française de Développement,
- Conseil citoyen**.**

Ce comité définit les grandes orientations du Contrat de Ville et procède aux arbitrages nécessaires à son exécution. Il veille au respect des objectifs, au suivi de la mise en œuvre du contrat de ville, au respect des engagements. Il se réunit en tant que de besoin à raison de 2 fois par an au minimum

Depuis 2008, le Groupement d'Intérêt Public du Développement Social et Urbain (GIP DSU) constitue la structure juridique et financière d'animation et de gestion des missions relevant de la politique de la ville. Il représente le lieu de gouvernance et de synthèse du projet associant de façon continue et formalisée les partenaires. Il incarne les principes de co-responsabilité et d'autonomie qui correspondent aux exigences d'une politique contractuelle de proximité.
Il permet, par ailleurs, de mutualiser des moyens humains spécialisés de la cohésion sociale et urbaine avec une ingénierie dédiée et des moyens financiers au service de ses membres.
Le GIP constitue donc un atout pour la conduite stratégique et technique du contrat de ville. Jusqu'à présent seul l'État, la ville et les bailleurs sociaux sont signataires de sa convention constitutive.
Il conviendra de mettre en débat la question de l'adhésion au groupement de l'ensemble des signataires du contrat de ville afin que l'organe délibérant soit clairement identifié comme l'instance politique et décisionnaire du contrat de ville, avec une composition, une organisation et des missions décrites dans les statuts du groupement.

Le Comité Technique (CT) est composé des représentants du Comité de Pilotage auxquels sont adjoints des services et satellites de la ville :

- la Direction des services à la population
- la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement
- la Direction du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- le Coordonnateur de l'Atelier Santé-Ville/Contrat Local de Santé
- le Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Comité Technique se réunira autant que de besoin, au minimum une fois par trimestre, pour assurer le suivi technique et financier du Contrat de Ville et traiter des problématiques spécifiques. Il pourra s'adjoindre des experts relevant des divers domaines techniques et socio-économiques, lors de réunions thématiques, portant par exemple sur la cohésion sociale, le développement économique, le renouvellement urbain et le cadre de vie, les valeurs de la République.

L'équipe opérationnelle

Evoluant au sein du GIP, elle comprend, outre les agents affectés aux fonctions administratives et financières, les chargés de missions auprès de la Direction du groupement. Cette équipe qui doit s'adjoindre de nouvelles compétences avant la fin de l'année 2015, sera calibrée afin de créer les conditions de la réalisation des axes stratégiques, mais également au regard des enjeux territoriaux.

La formation et qualification

Le centre de ressources Ville Caraïbe accompagne la mise en œuvre du contrat à travers notamment la qualification, la formation, la mise en réseau des professionnels, acteurs institutionnels, associatifs et citoyens. Il intervient en complément des actions de formation du CNFPT en direction des agents des collectivités locales.

B. Le conseil citoyen

La Ville et ses partenaires achèvent leurs négociations pour la constitution du conseil citoyen, en conformité avec le cadre de référence et les principes d'actions retenus.

Les conditions de constitution de ce conseil ne sont pas encore complètement arrêtées, s'agissant notamment du nombre d'instances, au regard de la structuration particulière du périmètre réglementaire qui regroupe des unités territoriales aux réalités très différentes.
Il a été proposé au conseil municipal de lancer un appel à candidatures par voie de courrier à l'ensemble des résidents de la zone.

La constitution du conseil citoyen prendra également appui sur plusieurs acquis :

- la mobilisation des habitants, une dizaine identifiée lors des ateliers de portraits de quartier,
- la liste d'une soixantaine de citoyens-relais répertoriés dans le cadre de la co-construction du premier projet de ville
- des associations récemment constituées ou émergentes (regroupement de commerçants sur le centre-ville, rassemblement de locataires à Four-à-Chaux)

La liste sera constituée d'ici la fin du mois d'août 2015.

C. Le cadre financier

La ville et l'Etat s'engagent à maintenir leur effort financier et à convenir chaque année de l'enveloppe qu'ils attribueront afin de permettre la mise en œuvre du programme d'actions et de participer au fonctionnement du GIP, pour répondre à ses besoins en ingénierie, formation, évaluation. Ces moyens seront complétés par ceux du droit commun

La contribution de la ville se traduit également par la mise à disposition de personnels (cinq agents) sans remboursement, de locaux (siège du GIP) et par la mutualisation de certaines ressources : réseaux intra et internet partagés, marché de la télésurveillance, gestion administrative du personnel mis à disposition.
Les bailleurs sociaux, également membres du GIP, apportent une contribution financière au fonctionnement. Leur apport prend également la forme de mise à disposition de locaux destinés au développement d'initiatives structurantes dans les résidences HLM.

Les modalités de participation des membres du GIP sont révisées chaque année dans le cadre de la préparation du budget.

D. Suivi et évaluation

Chaque année un plan d'actions sera réalisé qui permettra la déclinaison des initiatives répondant aux orientations par pilier et par quartier.

Ce programme d'actions sera accompagné d'indicateurs et d'éléments d'observation.

Le suivi du contrat de ville repose sur plusieurs démarches :

- l'observation des territoires qui bénéficiera de l'expertise du service communal dédié
- la procédure de préparation de l'appel à compétences, l'instruction et la sélection collégiale des projets
- l'accompagnement des porteurs de projet
- le bilan/ évaluation du programme partagé avec l'ensemble des partenaires.

Conformément à la loi, les résultats du contrat de ville seront évalués selon la méthodologie nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données.

VIII. Les engagements des partenaires du Contrat de ville du Lamentin

Les partenaires s'engagent sur :

- *les orientations du contrat de ville*
- *les conditions de mise en œuvre*
- *la nature de leur contribution, détaillée pour chacun des piliers.*

Un avenant financier sera signé prochainement qui précisera :

- *les engagements financiers spécifiques apportés sur le contrat de ville*
- *le montant de l'apport de chacun sur le droit commun*

Par ailleurs, deux outils complémentaires seront signés prochainement :

- le Contrat Local de Santé (CLS) en octobre 2015
- le Plan Territorial de la Lutte contre les Discriminations

Les orientations générales et engagements de la Ville du Lamentin

La ville du Lamentin entend poursuivre la mise en œuvre d'une politique jugée fondamentale et structurante pour son développement et celui des territoires prioritaires. Cette politique a largement contribué à la modernisation des politiques municipales et au dynamisme partenarial, grâce à ses principes d'action et à ses moyens dédiés.

La ville partage avec l'Etat les ambitions de réforme portées par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et s'est engagée résolument dans une démarche de redimensionnement des politiques publiques dont les travaux ont été initiés parallèlement au chantier de préparation du nouveau contrat de ville.

C'est dans un contexte d'élaboration du projet de ville à l'horizon 2020 qu'a été défini le nouveau cadre d'intervention pour la politique municipale de solidarité en faveur de tous les territoires fragilisés : quartier réglementaire ou quartiers de veille.

Le projet porté par le contrat de ville a donc valeur d'exemple, au regard des enjeux qu'il vise :

- affichage d'objectifs territorialisés,

- renforcement et mise en cohérence des politiques de droit commun,

- formalisation précise des engagements mobilisés,

- co-production avec les habitants et partenaires.

La ville n'a pas attendu l'installation de ce processus de refondation déterminé par des contraintes budgétaires particulièrement aiguës, pour engager une réflexion sur ses pratiques, sur sa capacité à agir, en termes de moyens humains, matériels et financiers et sur son fonctionnement, aussi bien sur le plan de la gouvernance que pour son organisation administrative.

Elle a entrepris depuis de nombreuses années un programme ambitieux de maîtrise des dépenses tout en préservant ses missions au bénéfice des populations les plus défavorisées, par exemple :

Sur le renforcement de la gouvernance et des stratégies locales :

- Création du GIP en 2008
-
- Installation en 2013 de la politique de santé publique
- Mise en place d'une dynamique de prévention de la délinquance et de la sécurité notamment par le déploiement d'une cellule de médiation dans le cadre du CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance)
- Développement des pratiques de parcours individualisés avec le PRE (programme de réussite éducative) et dans le cadre des Ateliers Chantiers d'Insertion,
- Soutien à la production de logements sociaux et co-gestion des quartiers d'implantation
- Adoption de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013
- Développement des démarches citoyennes, notamment avec la désignation de citoyens, élus et création d'un conseil communal des jeunes
- Positionnement au sein de l'organigramme d'un service dédié à l'observation sociale

Au titre des interventions adaptées aux enjeux des territoires

- Mise à niveau des infrastructures (réseau, voirie..) nécessaires à la qualité de vie
- Réalisation et gestion d'équipements de proximité (maison pour tous de Bois d'Inde, de Place d'Armes, CASE de Pelletier, centres culturels du Bourg, de Basse-Gondeau, de Morne Pitault...) et de cyber-bases (Acajou, Centre-Ville, Pelletier)
- Création d'un outil d'accueil spécialisé en direction des personnes en grande difficulté (errants, toxicomanes) : la Permanence d'Accueil et d'Accompagnement du Lamentin (PAAL)
- Déploiement de la lecture publique avec le bibliobus
- Appui aux initiatives associatives en faveur du lien social de proximité

Les engagements de la Ville du Lamentin

La ville s'engage pour chaque pilier, à attribuer au GIP des moyens pour assurer le pilotage de la politique de la ville sous forme :

- de subventions dédiées au fonctionnement et aux projets
- de mise à disposition de personnel (06 agents) sans contrepartie financière
- de mise à disposition gracieuse de locaux

Pilier COHESION SOCIALE

Axe-Egalité des chances et Réussite Educative

- Ingénierie et mise en œuvre du Plan Educatif Territorial
- Développement des politiques d'accompagnement à la scolarisation précoce
- Mobilisation des médiateurs sur les missions de sécurisation aux abords des établissements scolaires (1er et 2nd degré) et dans les quartiers prioritaires de façon complémentaire aux interventions du droit commun
- Accompagnement à la mise en place d'une maison de la parentalité
- Appui aux dispositifs d'encadrement du temps libre des enfants et des jeunes
- Participation aux interventions des associations par le financement, la mise à disposition de personnels et de locaux, par un soutien logistique

Axe-Jeunesse

- Accompagnement du conseil communal de la jeunesse
- Co-financement des postes dédiés à la médiation sociale
- Développement de la veille territoriale dans le cadre du CLSPD
- Participation à l'offre d'animation en direction des jeunes : soutien aux projets associatifs, aides logistiques, interventions directes par les offices, mise à disposition d'équipements dédiés, adaptation du fonctionnement
- Appui et mobilisation des dispositifs d'insertion des jeunes

Axe-Vie de quartier/lien social

- Appui aux dynamiques d'animation sociale sur les quartiers : fonctionnement des équipements de proximité en gestion ville, interventions directes et par les offices, soutien financiers et logistiques des projets associatifs
- Contribution à la dynamisation et à la structuration de la vie associative
- Accompagnement des pratiques participatives (citoyens-relais, forum de la famille….)
- Mobilisation des moyens municipaux dans le cadre du CLSPD
- Développement de projets en direction des séniors
- Appui à la Permanence d'Accueil et d'Accompagnement Lamentinoise (PAAL)

Axe Lutte contre les inégalités de santé

- co-financement du poste du Coordonnateur du CLS/ASV
- mobilisation des services pour l'accompagnement des personnes vulnérables
- soutien des projets associatifs : logistique, locaux, communication

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe-Amélioration de la qualité urbaine

- Désignation de référents thématiques
- Mobilisation des services pour la mise en œuvre des démarches de GUP
- Accompagnement des pratiques collectives d'amélioration du cadre de vie
- Développement d'outils de communication

Axe-Intervention sur l'Habitat

- Ingénierie pour la mise en œuvre du programme d'Intérêt Général et implication dans le pilotage
- Accompagnement des projets de constructions de logements
- Accompagnement à la gestion sociale des résidences HLM
- Appui aux démarches de prévention des risques naturels

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe-Soutien au développement économique et à la création d'activités

- Développement d'une politique d'animation économique de proximité pour le Centre-Ville
- Soutien aux projets ciblés sur la création d'activités
- Ingénierie pour la création du Pôle Territorial de Coopération Economique
- Mise à disposition de moyens humains et matériels pour le déploiement des projets associatifs ou institutionnels au cœur des quartiers
- Accompagnement des initiatives économiques sur les quartiers

Axe -Accès à l'emploi

- Mise à disposition de locaux à la MILCEM
- Appui et participation aux dispositifs d'insertion
- Mise à disposition de moyens humains et matériels pour les interventions de proximité.

Pilier LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

- Appui aux initiatives associatives
- Interventions directes

Les orientations générales des engagements de l'État

La contribution de l'État au contrat de ville du Lamentin se décline dans chaque pilier et à travers la mobilisation des moyens de droit commun de ses services et opérateurs, de même que les moyens spécifiques que l'État alloue annuellement.

Moyens de droit commun et moyens spécifiques

Des moyens sont prévus dans des conventions interministérielles et partenariales. Les services de l'État sont chargés de les décliner localement afin de doter les quartiers prioritaires de moyens pour leur développement social économique et urbain.

En complément de ces moyens de droit commun, l'État alloue chaque année des crédits spécifiques pour soutenir entre autres, des projets d'associations dans les quartiers concernés.

Par ailleurs, la contribution de l'État à la politique de la ville se décline de manière spécifique dans un certain nombre de champs :

Soutien aux commerces de proximité

Afin de soutenir le commerce de proximité, des exonérations d'impôts locaux peuvent être accordées aux entreprises installées ou créées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sont concernées, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Soutien aux logements

- Un abattement de 30 % de TFPB peut être accordé aux bailleurs, si, en contrepartie ils développent une démarche de gestion urbaine de proximité - Une extension de la TVA réduite à 2,1 % est prévue pour faciliter l'accession sociale à la propriété. Ce dispositif est élargi dans une bande de 300 mètres autour des périmètres réglementaires.

Soutien à l'emploi

Le dispositif « Territoires entrepreneurs » qui succède aux Zones Franches Urbaines permet aux entreprises de bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices jusqu'à un plafond de 50 000 €, avec une majoration de 5 000 € possible par nouveau salarié embauché domicilié dans un quartier prioritaire.

Soutien à la réussite éducative et à la médiation sociale

Des moyens humains et financiers seront alloués afin de renforcer le Programme de Réussite Educative et la médiation sociale à travers les adultes- relais.

Les modalités d'interventions de la DJSCS de Martinique au sein des nouveaux contrats de ville

Sous réserve de la validation des projets et de la qualification des intervenants par ses différents conseillers, ainsi que des éventuels crédits disponibles la DJSCS peut mobiliser :

- ses outils d'aide à la décision (études, site RES...) et les mettre à disposition des partenaires de la Politique de la ville

- des crédits de droit commun, selon nos orientations nationales ou locales - l'expertise et l'appui pédagogique du personnel de la DJSCS

Néanmoins, la DJSCS procède généralement par appel à projet sur des objectifs précisés au plan national (ex. : CNDS). Les associations en lien avec la géographie prioritaire ont vocation à y répondre et leurs demandes seront étudiées avec soin. Ce n'est donc qu'a posteriori que l'on sera en capacité de déterminer les moyens alloués aux associations des quartiers de la géographie prioritaire. On ne peut, en effet, anticiper les allocations de moyen avant l'étude des projets qui nous seront soumis. Seuls les moyens structurels peuvent être localisés a priori (postes FONJEP, postes emploi sportif...).

Les engagements de la DJSCS

Pilier COHESION SOCIALE

Axe 1. Réussite éducative

- L'accompagnement technique au PEDT
- L'accompagnement des Points d'Accueil, Ecoute, Jeunes (PAEJ)
- L'appui aux pratiques sportives et à l'encadrement
- La mobilisation des dispositifs en matière de pratique sportive
- Une attention particulière portée aux dossiers CLAS et à ceux relatifs à la parentalité sur les quartiers prioritaires (agrément des espaces de rencontres)

Axe 2. Aller vers la jeunesse des quartiers (16-30 ans)

- soutien des associations : FONJEP, Formation des bénévoles,
- appui aux pratiques sportives et aux emplois sportifs
- démarche départementale sur la prévention et la promotion de la citoyenneté : OVVV, expositions thématiques, séjours collectifs de vacances, informations des encadrants, des structures…
- développement du dispositif Service civique

- mobilité internationale : informations des jeunes, développement de structures d'accompagnement
- Soutien aux actions et à la mise en oeuvre d'activités en faveur de la jeunesse e de l'Education Populaire (Fonjep, subventions…)
-

Axe 3. Améliorer la vie de quartier et recréer du lien social

- médiation sociale : dispositif adultes-relais
- Application du choc de simplification administrative à la vie associative : FONJEP, FDVA, Formation des bénévoles, CPO, …
- l'appui aux politiques des équipements sportifs et sites de pratiques
- Restauration solidaire
- Politique d'intégration : accueil et accompagnements des primo arrivants, apprentissage de la langue, citoyenneté
- Lutte contre l'exclusion et pour l'inclusion sociale : urgence sociale et hébergement d'insertion

Axe 4. Lutter contre les inégalités de santé

- Valoriser les Activités Physiques et Sportives comme facteur de santé

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMET URBAIN

- équipements sportifs : recensement, accessibilité, accompagnement
- appui au diagnostic 360° « du sans abrisme au mal logement ».

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Renforcer des financements par le CNDS en faveur des emplois sportifs

Pilier VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

- démarche départementale sur la prévention et la promotion de la citoyenneté : expositions thématiques, séjours collectifs de vacances, informations des encadrants, des structures

Les engagements de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe . Accompagner la création d'emploi

- Soutien aux initiatives locales et la vie associative : ingénierie technique et financière (DLA)
- Vieillissement : ingénierie technique et financière, Appui des métiers Service à la Personne (SAP)
- Développement d'une ingénierie et appui à la « Silver économie »

Axe . La jeunesse (16-30 ans)

- Mobiliser les dispositifs existants en direction des jeunes des quartiers

Objectifs à atteindre:

- Emplois d'avenir: 30% ;
- Civis : 20% ;
- Garantie Jeunes: 20%;
- Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)
- Pilotage des CSP : Réserver 1/3 des suivis en contrat de sécurisation professionnel (CSP) à des jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers (QPV)`

- Offre alternative de formation et d'emploi:
  - Appui aux Écoles de la 2ème Chance
  - Fléchage 30 % des budgets Mut Eco pour les demandeurs d'emploi des quartiers (QPV)
  - En outre, concernant les CUI-CAE, et pour l'ensemble des tranches d'âge, l'arrêté préfectoral prévoit un objectif de 13% pour les publics issus des QPV.

- Création d'activités pour les jeunes
  - Appui aux partenariats territoriaux : introduction d'une clause de création d'emploi ou d'activité pour les résidants QPV
  - ingénierie technique et financière : NACRE, Aide au Projet d'Initiative Jeunes (PIJ)
  - Insertion
  - Priorisation des ACI sur les QPV (PDIAE 2015-2020)
  - Mobilisation des facilitateurs de clause d'insertion au sein de la CACEM

Axe . Le développement économique

- La déclinaison en 2015 de la charte « Quartiers-Entreprises » en concertation avec les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les grandes entreprises du département ;

- Ingénierie technique et financière à la création d'entreprises par les résidents des quartiers en mobilisant le dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ».

- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

- La promotion et le développement du modèle coopératif : encouragement à la création de sociétés coopératives et participatives (SCOP) ;

- L'appui aux métiers des Service Aide à la Personne(SAP)

- le soutien à l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS ;

- la mobilisation du FISAC.

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement en disposant annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires).

- La mobilisation de la fondation FACE pour l'appui aux innovations sociales et l'exclusion

Les engagements de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

Pilier COHESION SOCIALE

Axe : Améliorer la vie de quartier et recréer du lien

- Favoriser la sécurité dans les transports

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe. Développer l'attractivité des quartiers par des actions visant à transformer et à améliorer leur image

- Expertise et financement : Accompagner la mise en place d'une GUP et poursuivre celle en cours
- Mise à disposition d'expertise : Participer à la démarche de qualité urbaine dans les quartiers
- Expérimentation amélioration PO et défiscalisation (permet de réduire de réduire l'apport personnel)

Axe. Poursuivre la transformation des quartiers

- Inciter et aider à la mise en place d'une opération programmée ANAH articulée avec les aides LBU
- Mise en place d'une veille dans l'attribution des logements sociaux
- Adapter les logements aux jeunes ménages et élargir l'offre de logements intergénérationnels aux plus démunis

Les engagements de la Direction de l'Action Culturelle (DAC)

*La **DAC Martinique** s'engage dans le contrat de ville du Lamentin **:***

Pilier COHESION SOCIALE *:*

Axe 1. Favoriser l'égalité des chances et de la réussite éducative

- Déploiement des dispositifs DAC, en particulier les parcours d'éducation artistique et culturelle permettant de tuiler les activités développées en temps scolaire et en hors temps scolaire
- Soutien aux actions TAP développées en lien avec des professionnels de la culture

Axe n°2: Aller vers la jeunesse des quartiers

- Développement de projets qui répondent au mieux aux attentes des jeunes (exemple projet éducation à l'image ou aux réseaux sociaux)

Axe n°3: Améliorer la vie de quartier et recréer du lien social

- Mobilisation des projets associant les opérateurs culturels (médiathèque, compagnie ou collectif artistique, actions de déconcentration de l'EPCC Tropiques Atrium...) et les professionnels du champ éducatif et social.

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'accompagnement de projets culturels liés au renouvellement urbain.

Les engagements de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)

La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) a pour mission d'impulser au niveau régional les priorités de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ses objectifs s'articulent autour de 3 thèmes :

- **Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie professionnelle et économique**
- **Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie politique et sociale**
- **Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes**

La DRDFE s'engage dans le contrat de ville notamment sur tous les piliers du contrat de ville en raison de la transversalité de cet axe.

P**ilier COHESION SOCIALE** :

- Appui des acteurs pour la prise en compte de l'égalité Femme/ Homme dans les actions
- Lutter contre les stéréotypes de genre et les comportements sexistes
- Favoriser l'accès aux droits des femmes et des familles
- Favoriser l'accès à la santé des femmes des quartiers prioritaires

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Créer des modes de garde souples pour permettre la disponibilité des femmes en recherche d'emploi ou en formation
- Promouvoir la participation des femmes à la vie de la cité

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Favoriser l'insertion professionnelle des femmes des quartiers prioritaires (plan de développement de l'entreprenariat des femmes)
- Promouvoir la mixité professionnelle
- Assurer une veille sur l'attribution des contrats aidés avec une répartition sexuée

Les engagements de la Direction de la Sécurité Publique (DSP)

Pilier COHESION SOCIALE :

- Mobiliser des agents, et mettre en place des opérations mensuelles sur les quartiers prioritaires
- Développer l'opération « déposez les armes », ainsi que l'Opération tranquillité vacances.
- Développer la prévention par l'intermédiaire des Policiers Formateurs Anti Drogue (PFAD) dans les collèges et lycées du périmètre réglementaire
- Réaliser des opérations anti-drogue, des contrôles sur réquisition du procureur de la République
- Faire appel à l'expertise d'un référent Sûreté de la police nationale dans le cadre de la prévention situationnelle

Les engagements du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Le SPIP s'engage dans le contrat de ville sur le Pilier COHESION SOCIALE.

- Réactualiser la convention SPIP-Ville
- L'appui à la mise en place de postes de Travaux d'Intérêt Général (TIG)
- L'appui à la mise en place d'un référent « public » placé « sous-main de justice » qui, sur signalement, pourra accompagner la personne dans son parcours d'insertion et d'accès aux droits.
- La participation au dispositif CLSPD

Les engagements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

La Protection Judiciaire de la Jeunesse s'engage dans le contrat de ville sur :

- La signature et la mise en œuvre d'une convention Ville – PJJ sur la réparation pénale
- La participation aux dispositifs CLSPD
- le développement, sous l'autorité du parquet, des mesures de réparation pénales, au profit des mineurs primo délinquants et avec l'appui des services techniques des villes concernées
- La mobilisation d'ETP sur le dispositif « Classes relais »
- La mise à disposition d'un Référent laïcité au sein de la Maison de la Justice et du droit
- Mesures de réparation pénale au profit des mineurs primo- délinquants

Les engagements de l'Académie de la Martinique

Les engagements du Rectorat en tant que signataire du contrat de ville du Lamentin concernent le

Pilier COHESION SOCIALE *:*

Axe. Réussite éducative

Intégration des personnes immigrées : Actions du CASNAV

- Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV). (2 ETP) classes 1°et 2d Degré et actions parentalité (REP+)
- Formation FLE aux familles

Sécurité

- Participation et mise en cohérence avec les dispositifs :
- Conseil local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Axe. La jeunesse

- Mobilisation du service académique d'information et d'orientation (SAIO)
- Prévention de la délinquance : plan académique, mobilisation CESC, médiation par les pairs, …
- Prévention des risques : mobilisation des infirmières en milieu scolaire
- Égalité Femme/ Homme : Plan académique 2014/2017 : "Égalité Garçons/Filles axe transversal et priorité académique"

Axe. La lutte contre le décrochage scolaire

Répartition des moyens et mobilisation au regard des besoins (Cf. Convention interministérielle)

- Tableau de "Suivi des objectifs de la Convention interministérielle".
- Critères : scolarisation des enfants de moins de 3 ans, plus de maitre que de classe, moyens des 2 REP et 3 REP+ sur le Lamentin**,**

- Décrochage
  - Implication « chargée de mission Politique de la ville aux dispositifs, coordination REP+
  - Appui au PRE
  - Plan académique de Formation- projets et actions santé-citoyenneté
  - Appel à projet CARDIE

- Innovation sur les méthodes d'apprentissage
  - Programme PARLER (GS)
- Refondation de l'école et Réforme de l'Éducation prioritaire:

- Parentalité :
  - Projet CESC Parentalité et projet CARDIE (Cellule Académique Recherche Innovation éducative)
  - Mobilisation DAASEN et du service santé et social
  - Appui à la mise en place d'« Espaces Parents » dans les écoles, collèges et Lycées : espaces co construits et co animés.

- Apprentissage de la langue :
  - Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones et pour les enfants issues de familles itinérantes (CASNAV)
  - UP 2A (Unité pédagogique pour les allophones arrivants)- École et collèges
  - Dispositif Ouvrir l'École aux parents

- Actions Prévention Santé pilotées par le service santé de l'EN
  - Projets Comités d'Éducation à la Santé Citoyenneté (CESC)
  - Fiches action CLS/ASV,

- Situation de crise et prévention de la délinquance :

- Référents : PVS et EMS
- Plan de Prévention des incivilités et violences
- Appui et accompagnement des adultes relais
- Appui mise en place de la vidéo protection
- Médiation par les pairs
- Équipe Mobile de Sécurité
- Proviseur à Vie Scolaire
- DAASEN – DAFPEN (Plan académique de formation 1er et 2ème degré)

Les engagements du Procureur de la République

Le Procureur, s'engage en tant que signataire du contrat de ville du Lamentin pour :

Pilier COHESION SOCCIALE

- Maintenir l'engagement de la justice en faveur de l'accès au droit,
- Maintenir l'engagement de la justice en faveur l'aide aux victimes,
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers « politique de la ville ».
- Le ciblage de la répression des infractions relatives aux stupéfiants, aux violences et aux trafics sur les quartiers, dans le cadre de la circulaire du ministère de la justice du 2 janvier 2014,
- Favoriser l'accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle,
- Œuvrer en faveur de la lutte contre les discriminations en partenariat avec le défenseur des droits et en participant aux programmes d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Les engagements de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique (ARS)

Les engagements de l'ARS au contrat de ville du Lamentin s'inscrivent principalement dans le cadre des stratégies d'actions d'accès de soins de premiers recours et plus particulièrement à travers les plans d'action des contrats locaux de santé et de l'atelier santé ville.

Pilier COHESION SOCIALE

Les contributions de l'ARS :

- Appui fonctionnel au poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé ville (ASV/CLS)
- Financement au tiers du poste de Coordonnateur ASV/CLS
- Actions diverses de prévention et d'éducation pour la santé
- Contribution de la Maison de santé pluri professionnelle

Les engagements du Pôle Emploi

Le Pôle emploi s'engage dans le contrat de ville sur le :

Pilier COHESION SOCIALE :

Assurer sa présence dans les quartiers de la Politique de la Ville par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi est présent sur le territoire.

- Au travers son antenne implantée au cœur du centre-ville et au travers des partenariats et des prestataires
- Par la mise en place d'actions ponctuelles dans les quartiers avec des partenaires (ateliers de recherches d'emploi, information sur le marché du travail, information sur les formations, actions co-construites et co-animées dans le cadre de partenariat, parrainage, création entreprise ...)
- L'offre de services de Pôle emploi est délivrée à travers une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application du schéma territorial adopté par le conseil d'administration. Les modalités d'intervention spécifiques permettent d'assurer la délivrance de services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, avec les autres acteurs du territoire.
- Pôle Emploi développe l'accessibilité à ses services via des outils numériques (dont une plateforme web) offrant de l'information ou permettant des contacts

sans déplacement pour les demandeurs : entretiens avec le conseiller, e-modules d'orientation et de conseil, aide à la recherche d'emploi, organisation de *web dating* et de salon en ligne, renvoi vers des pages Web …

Pôle emploi s'engage à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires :

- **Mobiliser et adapter des aides, des prestations et des formations** de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- **Développer des actions** favorisant l'accès à l'information sur les dispositifs de formation
- **Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations** et ou de dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- **Intensifier l'accompagnement renforcé** en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné et dont la problématique peut relever de la recherche d'emploi, de la mobilité professionnelle, de freins périphériques à l'emploi, voire d'une combinaison de ces problématiques : modalité d'accompagnement s'appuyant sur des entretiens physiques fréquents avec le conseiller et mobilisant des services et prestations d'adaptation au marché du travail ou des prestations d'élaboration du projet professionnel ,d'ateliers de mobilisation vers l'emploi, formation ....

  - Mettre en place un accompagnement intensif au bénéfice des jeunes, prévoyant une fréquence élevée d'entretiens individuels afin d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi en travaillant notamment sur les codes sociaux : accompagnement plus individualisé permettant d'agir par étape: immersions,

Les orientations générales des engagements du Conseil Régional

Le **Conseil régional de Martinique** est impliqué dans la politique de la ville à travers des priorités qu'il s'est donné dans le cadre de ses compétences.

Il rencontre les axes prioritaires définis dans le contrat de ville du Lamentin sur plusieurs dimensions :

- Il a fait par exemple de **la jeunesse une priorité transversale** qui permet d'aborder le jeune dans la globalité de son parcours en s'attachant à donner des perspectives dans un contexte contraint : orientation professionnelle, formation, insertion, retour au « pays », campagne sur la non-violence, accès aux loisirs, sport et culture…

- le soutien à toutes les initiatives, quel que soit le profil des porteurs de projet qui contribuent au développement et à l'emploi, qui répondent à **la recherche d'un nouveau modèle économique de proximité.**

- l'accompagnement de **la nécessaire intervention de l'habitat ancien dégradé**, qui touche plus certains territoires que d'autres par l'ampleur et la complexité des difficultés à résoudre.

Par ses modes d'intervention (par exemple Contrat de Progrès), la Région souhaite adapter son action à la variété des situations des territoires. Le repérage des territoires prioritaires dans le cadre du contrat de ville permet de mieux cibler ses priorités d'intervention, d'autant qu'il s'agit de quartiers parmi les plus en difficulté du territoire martiniquais.

Cependant, la Région peut intervenir sur d'autres quartiers confrontés à des situations de dégradation avérée ou de risque réel, notamment sur les sites d'habitat social.

Par ailleurs**, la Région, en tant qu'Autorité gestionnaire des fonds européens,** sera attentive à la mobilisation des fonds FEDER et FSE sur les quartiers de la politique de la ville dans l'objectif d'atteindre, au minimum, les 10% de l'enveloppe globale du PO, conformément au cadre règlementaire.

- La Région sera intégrée dans les instances de gouvernance et de conduite technique

- Elle mobilisera ses outils et moyens dédiés à l'observation économique, sociale et spatiale, afin d'adosser l'action des partenaires de la ville à une stratégie qui soit élaborée à partir d'une connaissance approfondie des territoires urbains et des processus qui président à leur développement.

Les engagements du Conseil Régional

Pilier COHESION SOCIALE

- **Axe 1. Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative**
  - Financement des actions à vocation collective ou individuelle d'accompagnement à la scolarité, sur le temps péri et extra scolaire
  - Participation au financement d'emplois d'avenir et soutien aux démarches visant à l'amélioration du climat scolaire et de la sécurité de la communauté éducative au sein et aux abords des lycées, par le biais de la médiation sociale
  - Mobilisation des outils de lutte et de prévention des incivilités et des violences

Axe 2. Aller vers la jeunesse des quartiers (cible : les 16-30 ans)

- Soutien aux initiatives favorisant l'autonomie des jeunes par une approche globale
- Mobilisation de l'ensemble des dispositifs relevant du plan « Ambitions jeunes » : appui aux projets, formation, apprentissage, école de la 2nde chance, programme immersion emploi, créations d'activités, coopération et mobilités, loisirs sports et culture et technologie,
- Appui aux missions locales

Axe 3. Améliorer la vie de quartier et re-créer du lien social

Financements des projets
- Création et réhabilitation d'équipements visant l'animation de proximité
- Soutien aux initiatives productrices de lien social dans le domaine de la culture, des sports, des loisirs
- Soutien aux projets favorisant la structuration de la vie associative
- Accompagnement des projets favorisant la mobilité

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 1. Améliorer la qualité urbaine

- Appui aux projets améliorant l'attractivité des quartiers et sur la qualité des espaces : petits aménagements, jardins créoles, actions sur les délaissés,
- Contribution aux démarches d'amélioration de la gestion urbaine de proximité (GUP)

Axe 2. Intervenir sur l'habitat afin de poursuivre la transformation des quartiers

-Signature du protocole du Programme d'Intérêt Général et participation aux aides aux particulier et à l'ingénierie
- Mobilisation du dispositif spécifique : Plan Communal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PCLHI)

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIIQUE ET EMPLOI

Axe 1. Soutenir le développement économique et accompagner la création d'entreprises

- L'appui au développement de l'immobilier d'entreprise
- La mobilisation des dispositifs d'aides et d'accompagnements des entrepreneurs
- L'appui au développement de filières et à l'innovation
- La mobilisation de financement et d'appui dans le contrat de progrès Ville-Région
- Le cofinancement des actions et outils de l'économie sociale et solidaire
- La mobilisation du dispositif spécifique de « Revitalisation des « Centres-bourgs/ Centre Ville »
- Mobilisation des dispositifs d'accompagnement des initiatives locales

Axe 2. Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers

-Soutien aux projets visant à lever les freins à l'accès à l'emploi
- Co-financement des initiatives développant des liens avec le monde de l'entreprise
- Accompagnement des actions permettant d'anticiper et adapter les formations et compétences aux besoins des métiers et secteurs en tension

Les orientations générales des engagements du Conseil Général

Le Conseil Général de la Martinique est engagé dans la Politique de la ville à travers ses compétences notamment :

- l'action sociale pour laquelle il mobilise l'ensemble de ses équipes sur les quartiers prioritaires
- l'habitat pour lequel il engage une politique volontariste
- son expertise sur les champs du développement social notamment :
    - l'Enfance en danger
    - l'accompagnement des publics vulnérables
    - l'accompagnement à la scolarité et son dispositif spécifique « École Famille Quartier »
    - l'insertion
    - la prévention spécialisée et la médiation sociale…

Dans un souci de garantir un meilleur accès aux services par les usagers, il met en place une territorialisation de ses services qui prévoit la création d'une Direction Territoriale sur le centre sud. Sur la base de cette nouvelle organisation, le département s'engagera sur les quartiers prioritaires du Lamentin.

Cette Direction territoriale aura la responsabilité :

- d'organiser la participation du Département aux Instances de pilotage à l'échelle de la ville et de ses quartiers
- de contribuer au travail sur les diagnostics, définition des priorités dans le cadre de ces instances
- de favoriser la mise en cohérence des interventions du Département avec celles des autres Institutions
- de centraliser les demandes qui seront faites au Département dans le cadre du contrat de ville
- de les soumettre pour décisions aux Instances du Département
- d'assurer le suivi et l'évaluation des actions dans le cadre des instances du contrat de ville

Le Département s'engage à mettre à disposition les données dont il dispose qui concernent les quartiers prioritaires**.**

Les engagements du Conseil Général

Les engagements du conseil général par axe d'orientations

Pilier COHESION SOCIALE

Axe 1. Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative

- La mobilisation des professionnels au sein du PRE et plus généralement su les dispositifs de lutte contre le décrochage
- La mobilisation du dispositif Ecole Famille Quartier et sa mise en cohérence avec le PRE
- La mobilisation des politiques de prévention, d'action sociale scolarité, sur le temps péri et extra-scolaire
- La mobilisation des professionnels en matière de gestion

Axe 2. Aller vers la jeunesse des quartiers (cible : les 16-30 ans)

- La participation à l'instance de pilotage
- La contribution à l'élaboration d'un nouveau projet de prévention spécialisée à partir des besoins des quartiers
- La mobilisation des professionnels

Axe 3. Améliorer la vie de quartier et re-créer du lien social

- La mobilisation des travailleurs sociaux sur le vieillissement, l'errance, la sécurit et les préventions
- Les financements de projets dans le cadre des orientations départementales
- La participation aux dispositifs politique de la ville

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 1. Améliorer la qualité urbaine

- Appui aux projets améliorant l'attractivité des quartiers et sur la qualité des espaces : petits aménagements, jardins créoles, actions sur les délaissés,
- Contribution aux démarches d'amélioration de la gestion urbaine de proximité (GUP)

Axe 2. Intervenir sur l'habitat afin de poursuivre la transformation des quartiers

- Signature du protocole du Programme d'Intérêt Général et participation aux aides aux particuliers et à l'ingénierie
- Mobilisation du dispositif spécifique : Plan Communal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PCLHI)

Les orientations générales des engagements de la CACEM

LIMINAIRE

La politique de la ville est une compétence obligatoire depuis la création de l'EPCI.

L'exercice de cette compétence a fait l'objet d'une délibération N°CC.06-62/2006, dans le cadre de l'intérêt communautaire. Cette délibération précise *dans le cadre de la compétence «Politique de la Ville», les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.*

En matière de dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire :

- ✓ *Participation financière aux projets inscrits dans le programme national de rénovation urbaine dont le dispositif PDRU*
- ✓ *Elaboration et mise en œuvre du contrat de ville axé sur des objectifs communautaires, sur la base d'une concertation avec les communes : emploi, insertion, amélioration de l'habitat et du cadre de vie, réussite éducative et égalité des chances*
- ✓ *Soutien financier aux initiatives afférentes à la réinsertion des publics en difficulté par le biais de chantiers et/ou d'ateliers d'insertion*

En matière des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance :

- ✓ *Création et animation d'un CISPD*
- ✓ *Soutien financier aux initiatives liées à la prévention de la toxicomanie, la délinquance et l'errance.*

En raison des nouvelles dispositions législatives (loi sur la réforme de la politique de la ville du 21 février 2014), le cadre de compétence actuel de la CACEM fait l'objet d'une révision en cours. Celle-ci se base sur les préconisations ci-dessous. En effet, la CACEM a souhaité en 2012 connaitre les besoins sociaux sur son territoire afin d'affiner sa politique de développement social. Pour ce faire elle a retenu un prestataire externe, le cabinet Eneis Conseil, qui a mené un diagnostic territorial et prospectif.

<u>Les préconisations du rapport stratégique du Cabinet Eneis Conseil</u>

Celui-ci a fait apparaitre différents enjeux thématiques. Ils sont le reflet des besoins du territoire, tels qu'exprimés par les données quantitatives, et les acteurs interrogés lors des entretiens pour la réalisation de l'étude du cabinet Eneis.

Les 4 grands enjeux sur le territoire de la CACEM en matière de développement social, sont :

- ✓ Enjeu A, le vieillissement de la population
- ✓ Enjeu B, la précarité des familles et la parentalité
- ✓ Enjeu C, la formation et l'insertion professionnelle
- ✓ Enjeu D, l'état de santé des habitants, l'accès aux soins et à la prévention

Les engagements de la CACEM

Pilier COHESION SOCIALE ;

La CACEM a signé une convention avec la MILCEM sur la problématique du décrochage scolaire et elle est partenaire de la CAF dans le cadre d'une convention REAAP.
Tous les objectifs opérationnels dans lesquels la CACEM est compétente sont attribués à ses différents services pour suite à donner en conformité avec la stratégie de la CACEM. Ainsi le travail en équipe avec la ville, l'Etat et les partenaires sera facilité.

Quant aux autres piliers : Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement économique et emploi, Valeurs de la République la CACEM participera selon les choix stratégiques figurant dans l'annexe jointe. (Annexe 2)

Les engagements de la Mission Locale du Centre de la Martinique (MILCEM)

La Mission Locale du Centre de la Martinique s'engage dans le contrat de ville sur le

Pilier Cohésion sociale :

Axe . La Jeunesse

- Coordination de la plateforme de décrochage scolaire
- Développement de permanence sur les quartiers et animations (*Job dating*, atelier CV,…)
- Accompagnement des projets d'animation
- Création d'activités : mobilisation du dispositif Groupement de créateurs et partenariat avec l'opérateur Coup de Pouss' (Cité Labs')
- Conduite à risques : participation CLS/ ASV

Les orientations générales de la Caisse d'Allocations Familiale

La **Caisse d'Allocations Familiales** poursuivra sa politique en faveur des quartiers prioritaires qu'elle engage déjà au titre des politiques publiques suivantes :

- petite enfance,
- jeunesse,
- logement et habitat,
- soutien à la fonction parentale
- précarité
- animation de la vie sociale

I. Généralités

La CAF interviendra prioritairement sur les territoires de la géographie définie, conformément à la convention qui sera signée, et précise les enjeux qui correspondent à ses missions :

Petite enfance :
Contribuer au développement harmonieux de l'offre d'accueil pour réduire les inégalités territoriales

Jeunesse :
Accompagner les partenaires pour la mise en place d'une politique en faveur de la jeunesse, tel que le soutien aux projets Opération Ville Vie Vacances (OVVV), et tickets loisirs

Soutien a la fonction parentale :
Donner aux parents les moyens d'occuper la place de partenaires et d'exercer la plénitude de leur fonction parentale, à travers les dispositifs R.E.A.A.P. (Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), Médiation Familiale, C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), L.A.E.P. (Lieu d'Accueil Enfant Parent), École Ouverte,

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Animation de la vie sociale :
Mettre à disposition des structures associatives de proximité ses dispositifs de soutien aux initiatives locales par les Prestations de Services Animation locale, et Centre Social. Contribuer au fonctionnement des équipements de proximité (Maison de quartier, foyers ruraux).

Logement :
Participer au soutien au développement de l'offre de logement et à la Résorption de l'Habitat Insalubre, à la gestion urbaine de proximité par des subventions aux bailleurs, associations, collectivités et l'accompagnement des familles.

II. Modalités de mise en œuvre :

Durée :
L'engagement de la CAF porte sur la période du contrat de ville 2015-2020. Il peut prendre la forme d'une aide financière aussi bien qu'un accompagnement technique aux structures et aussi de manière individuelle aux familles pour les projets concernant prioritairement les quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Financement :

Il se fera pour tous les projets s'inscrivant dans les politiques publiques prioritaires de la CAF, et qui répondent aux critères suivants :
- validés en comité de pilotage Contrat de Ville,
- évalués par un comité multi partenarial de suivi des projets,
- sur la base d'une convention de subvention pluriannuelle signée entre la CAF et chaque structure bénéficiaire

Nature de l'aide financière :

Les structures bénéficiaires se verront attribuer une aide au fonctionnement et/ou à l'investissement dans la limite des enveloppes budgétaires attribuées à la CAF Martinique.

Les aides individuelles (Ticket loisir, aides aux temps libres) seront versées aux familles selon les conditions d'attribution du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF.

Accompagnement technique :

La CAF propose en outre son accompagnement technique et entend participer activement à la concertation pour le suivi des projets par l'intermédiaire de son Conseiller Territorial et/ou de ses travailleurs sociaux.

Les engagements de la CAF

Pilier COHESION SOCIALE :

Axe Lien social

- Mettre à disposition des dispositifs de soutien aux initiatives locales par les Prestations de Services Animation locale, et Centre Social.
- Soutien à la parentalité, dispositifs REAAP, CLAS, LAEP, médiation familiale

Axe . La Jeunesse (16-30 ans)

- Développement de l'OVV
- Appui aux projets jeunesse : l'animation et les projets d'équipements de proximité (de types Centres sociaux)

Axe. Le décrochage social, scolaire et éducatif

- Appui aux actions de prévention

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Contribuer au fonctionnement des équipements de proximité (type Centres sociaux

Les engagements de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)

La Caisse Générale de Sécurité Sociale s'engage particulièrement sur le :

Pilier COHESION SOCIALE *:*

- Aide aux personnes vulnérables, aux personnes âgées
- Participation au Contrat Local de Santé
- Mise à disposition d'informations sur l'accès aux droits

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

- Contribution à l'amélioration de l'habitat

Les orientations générales des engagements de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Lamentin.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;

- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les engagements de la Caisse des Dépôts

Pilier COHESION SOCIALE

Axe 1. Le lien social
- Études, ingénierie
- la réhabilitation des équipements de proximité
- l'appui au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 4. La qualité urbaine des quartiers
- Contribution aux démarches de Gestion urbaine de Proximité (GUP)

Axe 5. L'habitat et la transformation urbaine des quartiers
- Le financement de l'ingénierie
- Le préfinancement des opérations de renouvellement urbain

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 6. Le nouveau modèle économique
- Le financement de l'ingénierie
- Le préfinancement des opérations de renouvellement urbain

Les engagements de l'Agence Française de Développement de Martinique

L'Agence Française de Développement de Martinique s'engage dans le contrat de ville sur les Piliers :

- *Renouvellement Urbain et cadre de vie*
- *Développement économique et emploi*

  - Appui aux prestations intellectuelles
  - sur le préfinancement des opérations renouvellement urbain et des fonds européens

Les orientations générales des bailleurs

Les bailleurs ont été mobilisés sur l'intervention dans les quartiers prioritaires

Les bailleurs ont joué un rôle actif dans la transformation et gestion des quartiers en participant aux différentes instances de travail collectif : comité logement et qualité architecturale animés par le GIP, CCPD…. ;

L'engagement des bailleurs sociaux pour le prochain contrat de ville sera sollicité dans le cadre d'un **projet de gestion urbaine et sociale qui sera établi pour les quartiers de veille**

Il sera aussi proposé aux bailleurs :

- Une meilleure implication en amont des projets de quartiers
- Une implication dans les projets de gestion en lien avec les services de le ville et les élus de quartier et chefs de projet
- Une participation plus active aux projets de gestion
-

1. Le projet de gestion urbaine de proximité sur les quartiers de veille

Ces quartiers de veille proposés par la ville, concentrent une part importante de logements sociaux. Ils sont pour certains confrontés à des tensions : rassemblement de jeunes avec trafic, appropriation « hostile » de pied d'immeuble, dégradation du patrimoine, violences, nuisance sonore….

Il sera proposé aux bailleurs de les impliquer dans une mobilisation collective sur **la mise en place d'une gestion urbaine et sociale sur chaque site** qui devra permettre de faire un lien avec tous les dispositifs de droit commun de la ville, de l'État, la Région, le Département…

Les engagements de la SMHLM

Pilier COHESION SOCIALE

Axe 1. Lien social
Vieillissement :
- état des lieux du patrimoine concerné
- Offre de logements adaptés
- Veille sanitaire et sociale
- Appui aux projets d'animation, activités adaptées
- Renforcement des équipes de proximité sur la Ville basse

Contribution au traitement de situations d'errance

Sécurité et prévention
- Participation aux stratégies de tranquillité publique : observatoire interne des incivilités
- Contrôle accès, sécurisation des entrées

Axe 2. La Jeunesse des quartiers (16-30 ans)
- soutiens aux animations pour les jeunes
- soutien aux associations de locataires
- mise à disposition de locaux pour les animations (LCR)
- clause d'insertion dans les marchés de constructions neuves et de réhabilitation
- veille sociale et préventions des risques

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 4. La qualité urbaine des quartiers
- participation au projet de gestion

Les engagements de la SIMAR

Pilier COHESION SOCCIALE

Axe 1. Le lien social

- Aide à la création d'équipements de proximité

Vieillissement

- Veille, anticipation, accompagnement des mutations du vieillissement
- Programmation de la production de logements adaptés

Errance

- identification des personnes en errance en lien avec l'ALS

Pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 4. La qualité urbaine des quartiers

- Développement de la clause d'insertion

Pilier DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 6. Le Développement économique

- Contribution aux actions collectives de prévention et mise à disposition de locaux.

Les engagements de la SA HLM OZANAM

Pilier COHESION SOCIALE

Axe 1. La réussite éducative

– Mise en place dans les locaux collectifs résidentiels en lien avec les partenaires : (public de 5 à 16 ans)
  * accompagnement à la scolarité
  * aide aux devoirs
  * préparation aux examens
  * stages de révision
  * ateliers éducatifs ludiques

Axe 2. Aller vers la jeunesse des quartiers (16-30 ans)

- Lutte contre l'oisiveté
- Gestion et animation des équipements de proximité : local collectif résidentiel, kiosque, espace ludique et sportif
- Encourager les jeunes à prendre la présidence d'associations de locataires

Axe 3. Améliorer la vie de quartier et recréer du lien social

- Réalisation d'équipement de proximité : aires de jeux, jardins d'enfants
- Mise en place d'activités et de manifestations en pied d'immeuble favorisant les échanges entre locataires
- Activités éducatives et collectives : cuisine, couture
- Financement par le bailleur des actions proposées par les associations de locataires

Pilier RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

- Contribution aux projets de Gestion Urbaine de Proximité sur les quartiers de veille
- Maintenance et veille du patrimoine
- Vigilance et adaptation du patrimoine au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie.

Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM)

Pilier : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 2. La Jeunesse (16 -30 ans)

- Assurer la promotion de l'alternance :
  - sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance
  - informer les jeunes et les prescripteurs

Axe 6. Développement économique

- Faire connaître aux porteurs de projets le dispositif « Territoires Entrepreneurs » qui succède au dispositif ZFU
- Accompagner les dispositifs de droit commun pour une meilleure appropriation des entrepreneurs
- Accompagner la reprise et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires en nommant un référent
- « politique de la ville ».

Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Martinique (CMAR)

Pilier : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Martinique, dans le cadre de son offre de Services s'engage à :

- accompagner les habitants porteurs de projet des quartiers prioritaires à la création, à la reprise et au développement d'entreprise ;

- promouvoir auprès des porteurs de projet, le dispositif « Territoires Entrepreneurs » qui succède au dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) ;

- assurer la promotion de la formation et de l'alternance ;

- sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs ;

- accompagner les entreprises dans leur démarche de recrutement.

Les engagements de la CRESS

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territoriale permettent notamment, d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers.

Son potentiel de création d'emplois et, pour certaines activités, sa croissance en circuit, présentent des opportunités de développement que la nouvelle politique de la ville souhaite saisir.

Face à une situation de chômage massif dans les quartiers prioritaires, en particulier des jeunes, la mobilisation de tous les dispositifs existants, est nécessaire. Pour les entreprises de l'ESS, le plus puissant est actuellement le programme « emplois d'avenir » qui a été conçu comme devant bénéficier particulièrement aux employeurs répondant aux besoins sociaux non satisfaits.

De manière générale, l'ESS est un secteur d'avenir, comprenant des salariés en moyenne nettement plus âgés que ceux des autres secteurs de l'économie privée.

La CRESS s'engage sur le pilier développement économie et emploi à :

- améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement

- créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un choc « coopératif » et par le développement des clauses d'insertion

- soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'économie sociale et solidaire

- développer l'entreprenariat social et de l'innovation sociale dans les quartiers

- Co-organiser la plateforme de coordination et d'animation du personnel communal devant intervenir sur cette plate-forme (formation à l'ESS, aux formes d'entreprendre de l'ESS)

****